EUSKARAREN ERAKUNDE PUBLIKOA – OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE

2007eko Maiatzaren 11ko Administrazio Kontseilua Conseil d'Administration du 11 Mai 2007

Erabakien Bilduma

Euskararen Erakunde Publikoaren administrazio kontseilua 2007eko Maiatzaren 11an bildu da, Max Brisson Jaunak kudeaturik, Baionako Kontseilu Orokorrean, Atlantique gelan, arratsaldeko 3etan.

Al Bilkuran parte hartu duten<u>ak :</u>

Estadoaren izenean:

- Marc CABANE Pirineo Atlantikoetako Departamenduko Prefeta Jauna, Pierre-André DURAND Jauna, Baionako Suprefetaren laguntzarekin
- Jean-Michel EPLE Ikuskari Jauna, Marois Jaunaren ordezkari

Akitania eskualdearen izenean:

 Sylviane ALAUX Anderea, eskualde kontseilaria, René RICARRERE Jaunaren izenean

Pirineo Atlantikoetako departamenduaren izenean :

 Max BRISSON Jauna, Pirineo Atlantikoetako Kontseilu Orokorreko Lehendakariordea, lehendakariaren ordezkari

Euskal kultura sustengatzen duen herrien arteko sindikataren izenean:

Vincent BRU Jauna, Lehendakari

Hautetsien Kontseiluaren izenean:

Jakes ABEBERRY, Miarritzeko auzapez orde

B] Parte hartu dute ere:

- Xavier NORTH Jauna, gobernamenduko komisorioa
- Jean-Claude IRIART Jauna, Euskararen Erakunde Publikoaren zuzendaria
- Dominique PONTACQ Jauna, eragile kondularia

Relevé de décisions

Le conseil d'administration de l'Office Public de la langue basque s'est réuni à la salle Atlantique, au siège du Conseil Général à Bayonne à 15H, le 11 Mai 2007 sous la présidence de Mr. Max Brisson.

Al Ont participé à la réunion :

Représentant l'Etat:

- M. Marc CABANE Préfet des Pyrénées-Atlantiques assisté de M. Pierre-André DURAND, Sous-Préfet de Bayonne
- M. Jean-Michel EPLE, Inspecteur d'académie, suppléant de M. MAROIS, excusé

Représentant le conseil régional d'Aquitaine :

 Mme. Sylviane ALAUX, conseillère régionale, suppléante de M. René RICARRERE, excusé

Représentant le département des Pyrénées Atlantiques :

 M. Max BRISSON, Vice-Président du Conseil Général, représentant le Président

Représentant le syndicat intercommunal de soutien à la culture basque:

- M. Vincent BRU, Président

Représentant le conseil des Elus du Pays basque:

- M. Jakes ABEBERRY, adjoint au maire de Biarritz

B1 Etaient également présents :

- M. Xavier NORTH, commissaire du gouvernement
- M. Jean-Claude IRIART, directeur de l'Office Public
- M. Dominique PONTACQ, agent comptable

C] Administrazio kontseiluan zirenak:

EEP-ko zerbitzuetatik:

 Maider BERGOUIGNAN Anderea, hizkuntza kargudun

C] Assistaient également

Pour les services de l'OPLB :

- Mme. Maider BERGOUIGNAN, chargée de misison

Eskualdeko zerbitzuetatik:

 Jérémie OBISPO Jauna, hizkuntza kargudun, eskualdeko hizkuntzak

Pour les services de la Région :

 M. Jérémie OBISPO, chargé de mission, langues régionales

Departamenduko zerbitzuetatik:

 Olivier GIRY Jauna – Hizkuntza Politikarako arduraduna

Pour les services du Département :

 M. Olivier GIRY, responsable Pôle politique linguistique

BILKURAREN IREKITZEA

OUVERTURE DE SEANCE

Lehendakariak gaiordena orroitarazten du :

- Maiatzaren 4ean iragan den, Hezkunde Nazionaleko Ministeritzak eta Pirinio Atlantikoetako Kontseilu Orokorrak euskararen eta euskarazko irakaskuntzari buruz izenpetu hitzarmenaren Koordinazio batzordeko bilkuraren bilduma
- 2. EEPren hitzarmen sortzailean partaideen urteko ekarpenei buruzko aldaketa
- 3. 2006ko kontu-itxiera
- 4. 2007ko jarduera programaren azterketa
- 5. Beste gaiak

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1. Compte-rendu de la réunion du 4 mai du Comité de coordination relatif au suivi de la convention entre le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques sur l'enseignement du basque et en basque.
- 2. Modification à la convention constitutive du GIP concernant les contributions des membres au budget annuel.
- 3. Clôture des comptes de l'exercice 2006
- 4. Examen du programme d'activités 2007
- 5. Questions diverses

 Maiatzaren 4ean iragan den Hezkunde Nazionaleko Ministeritzak eta Pirineo Atlantikoetako Kontseilu Orokorrak euskararen eta euskarazko irakaskuntzari buruz izenpetu hitzarmenaren Koordinazio bilkuraren bilduma

Hezkunde Nazionaleko Ministeritzak eta Pirinio Atlantikoetako Kontseilu Orokorrak euskararen eta euskarazko irakaskuntzari buruz izenpetu hitzarmenaren Koordinazio batzordea bildu da joan den Maiatzaren 4ean. Bertan parte hartu dute Departamenduko Prefeta Jaunak, Akademiako Ikuskari Jaunak, eta EEP-ko Lehendakari eta Zuzendari Jaunek, Pirineo Atlantikoetako Kontseilu Orokorreko Presidenteak eta Errektore Jaunak kudeatu dutelarik.

Bilkura honen helburu aizan da, irakaskuntza arloan, EEP sortu denetik, eramanak izan diren lanen bilduma bat egitea eta 2007 urterako jarduera programa onartzea.

Max Brisson lehendakariak Koordinazio batzordeak onartutako dokumentuak aurkezten ditu :

- -1. dokumentua : sortu denetik, irakaskuntza arloan, EEP-k egindako lanen bilduma (1. eranskina)
- 2. dokumentua : 2007 urterako jarduera programa, euskarazko eta euskararen irakaskuntzaren arloan (2. eranskina)
- -3. dokumentua : euskararen irakaskuntzako bilakaera Euskal Herriko lehen mailako eskoletan (3. eranskina)

Dokumentu horiek, erabakien bilduma honetako eranskinetan aurki daitezke.

1) Compte-rendu de la réunion du 4 mai du Comité de coordination relatif au suivi de la convention entre le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques sur l'enseignement du basque et en basque

Le 4 mai 2007, s'est réuni le comité de coordination de la convention liant l'Education Nationale et le Conseil Général en matière d'enseignement de la langue basque. Ont participé à cette réunion, sous la co-présidence du Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et du recteur d'Académie, le Préfet du département, l'Inspecteur d'Académie, le Président et le directeur de l'OPLB.

Cette réunion a permis d'effectuer un bilan sur le travail réalisé dans le domaine de l'enseignement depuis la création de l'Office Public de la langue basque et d'acter le programme de travail dans ce domaine pour l'année 2007.

Le Président Max Brisson présente et commente aux membres du Conseil d'Administration les documents validés par le Comité de coordination :

- document 1 : les travaux réalisés par l'OPLB depuis sa création dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque, (cf. annexe 1)
- Document 2 : le programme de travail de l'OPLB pour l'année 2007 dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque. (cf. annexe 2)
- Document 3 : évolution de l'enseignement en langue basque dans les établissements scolaires du 1^{er} degré du Pays Basque (cf. annexe 3)

Ces documents sont annexés au présent relevé de décisions.

2) Partaideen urteko diru ekarpenei buruzko artikuluaren aldaketa, EEPren hitzarmen sortzailean

Lehendakari Jaunak EEPren hitzarmen sortzailearen 7. artikuluaren aldaketa bat proposatzen du. Artikulu hau, partaide bakoitzak ekartzen duen diru-ekarpenaren esleitzeari doakio. Proposatua da ondoko testu hau gehitzea:

"Interes publikoko aurrekontuan kide bakoitzaren urteko ekarpena beren araudi eskubideen arabera ezberdinean banatua izaten ahalko da, jakinez Estatuaren, Akitaniako eskualdeak, eta Pirinio Atlantikoetako kontseilu Orokorraren ekarpenen heina inolaz ezingo dela urteko aurrekontuaren %25a baino apalago edo %35a baino gehiago izan"

⇒ Eztabaidatuz geroz, Administrazio Kontseiluak giberatzen du bere erabakia.

Eranskinetan aurki daiteke:

4. eranskina : 7. artikuluaren idazketa berriaren proposamena

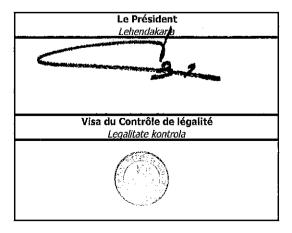
Modification de la convention constitutive du GIP concernant les contributions des membres au budget annuel

M. Le Président propose une modification de l'article 7 de la convention constitutive du GIP fixant les modalités de définition des contributions des membres. Il est proposé d'ajouter le texte suivant :

- " La contribution annuelle de chacun des membres au budget du groupement pourra être fixée dans des proportions différentes que celles de leurs droits statutaires, dans la limite que la contribution de l'Etat, de la Région Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques ne soit en aucun cas inférieure à 25% du budget annuel."
- ⇒ Après débat mettant en évidence des positions divergentes, il est décidé de reporter une prise de décisions à une séance ultérieure.

Est annexé au présent relevé de décisions :

 Annexe 4 : Proposition de rédaction de l'article 7 modifié de la convention constitutive



3) 2006ko konduen itxiera

a. 2006ko ekitaldian mobilizatu baliabideak

1 736 165.03 €-koak dira.

• Estatua - FNADT : 171 477 €

Estatua – Kultur Ministerio : 180 696 €

Estatua – Hezkuntza Nazionaleko : 167 826 €

Akitania-Eskualdeko Kontseilua: 520 000 €

Pirinio Atlantikoetako KO: 520 000 €

Herriarteko sindikatua: 156 000 €

• EHko Hautetsien Kontseilua: 17 000 €

Kudeaketa arrunteko produktuak: 3 166.03 €

2006ko irailaren 22an izenpetu EEP-aren eta Eskualdeko Dokumentazio Pedagogikoko Zentroaren (CRDP) arteko hitzarmenaren arabera, CRDP-ek zor dio Erakunde Publikoari 54 578,68 €-ko diru-kopurua, MOP-en esparruan abiatu eta 2006ko irailean amaitugabe ziren argitalpen programetarako kudeaketa-transferentziari dagokiona.

2006/12/31an oraindik egina ez zen ordainketa hori 2007ko ekitaldian agertuko da, baliabide gisa.

b. 2006ko ekitaldian egin gastuak

Orotara 1 414 368.65 €-koak dira (ik. 5. eranskineko taularen E zutabea).

- Parte bat 169 288.04 €-koa 2005eko aurrekontutik hartu engaiamenduei buruzko gastuei dagokie (ik. 5. eranskineko taularen D zutabea).
- Beste partea 1 245 080.61 €-koa 2006ko aurrekontutik hartu engaiamenduei buruzko gastuei dagokie (ik. 5. eranskineko taularen A zutabea).
- → Ekitaldiaren diru-emaitza honako hau da :

BALIABIDEAK (1 736 165,03€) - EGIN GASTUAK (1 414 368,65€)= 321 796,38€

c. 2006ko aurrekontuaren exekuzioa

2006ko ekitaldian mobilizatu aurrekontuko baliabideak Administrazio Kontseiluak 2006an hartu zenbait gastu eta erabaki betetzeko erabili dira:

3) Clôture des comptes de l'année 2006

a. Ressources mobilisées au cours de l'exercice 2006

Elles s'élèvent à 1 736 165.03 €

• Etat FNADT: 171 477 €

• Etat Ministère de la Culture : 180 696 €

Etat Ministère de l'Education Nationale 167 826 €

• Conseil Régional d'Aquitaine : 520 000 €

CG des Pyrénées-Atlantiques : 520 000 €

SIVU culture basque: 156 000 €

Conseil des Elus du Pays Basque : 17 000 €

• Produits divers de gestion courante : 3 166.03 €

Par convention signée le 22 septembre 2006 entre l'OPLB et le CRDP, ce dernier doit à l'Office Public une somme de 54 578,68 € relative au transfert de gestion sur des programmes éditoriaux initiés dans le cadre de la MOP, non encore achevés en septembre 2006.

Ce versement qui n'était pas réalisé au 31/12/2006 sera affecté en ressource sur l'exercice 2007.

b. Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2006

Elles s'élèvent au total à 1 414 368.65 € (colonne E du tableau en annexe 5).

- ❖ Elles correspondent à hauteur de 169 288.04
 € à des dépenses relatives à des engagements pris sur le budget 2005 (colonne D du tableau en annexe 5).
- ❖ Elles correspondent à hauteur de 1 245 080.61 € à des dépenses relatives à des engagements pris sur le budget 2006 (colonne A du tableau en annexe 5)
 - → Le résultat comptable de l'exercice s'élève donc à :

RESSOURCES (1 736 165,03€) - DEPENSES REALISEES (1 414 368,65€)= 321 796,38€

c. L'exécution du budget 2006

Les ressources budgétaires mobilisées au cours de l'exercice 2006 ont fait l'objet de dépenses et de décisions d'engagement prises par le conseil d'Administration au cours de l'année 2006 :

- 1 245 080,61 €-ko gastuak, 2006an hartu engaiamenduei dagozkienak (ik. 5. eranskineko taularen A zutabea)
- 512 970 €-ko engaiamenduak, 2006an hartu eta 2006/12/31an oraindik bururatu ez direnak (ik. 5. eranskineko taularen B zutabea)

→ Orotara:

1 758 050,61 €: egin gastuak eta 2006/12/31rako bururatu beharreko engaiamenduak, 1 736 165,03€: mobilizatu baliabideak.

Aurreikusi diferentzia (-21803€) 2005eko aurrekontu-exekuzioaren saldo positiboak (ebaluazio baten arabera, + 55 563 €-koa zen 2006/12/31an) ausarki konpentsatua da (2005eko aurrekontuan engaiatu hainbat eragiketa, hala nola Ikas Bi-ren argitalpen programak edo Informazio eta Komunikazio Teknologia Berrietan euskararen presentziarekin zerikusia zuten egitasmo batzuk, hartu engaiamenduak baino diru-kopuru txikiagotan saldatuak izan dira 2006an).

1 245 080,61 € de dépenses réalisées sur engagements pris en 2006 (colonne A du tableau en annexe 5)

- 512 970 € d'engagements pris en 2006 et non encore réalisées au 31/12/2006 (colonne B du tableau en annexe 5)
 - Soit 1 758 050,61 € de dépenses réalisées et d'engagements à réaliser au 31/12/2006 pour 1 736 165,03€ de ressources mobilisées.

L'écart prévisionnel de (-21803€) est plus que compensé par le solde positif de l'exécution budgétaire 2005 estimé au 31/12/2006 à + 55 563 € (plusieurs opérations engagées sur le budget 2005 comme les programmes éditoriaux d'Ikas Bi ou différents projets relatifs à présence du basque dans les TIC ont été soldées en 2006 sur des montants inférieurs aux engagements pris).

d. Inbertsio eta amortizazioko gastuak

Ekitaldiarenak 2 657.49 €-koak dira. 2006an enplegatu 4. misio-arduradunaren lanpostua tresnatzeko erosi diren informatikako materaliari dagozkio.

2006ko ekitaldirako amortizazio zuzkidura 6 833,24 €-koa da.

EEP-ren sortzeaz geroztik, inmobilizatu aktibo gordina, informatika, erreprografia eta telefoniako materialez gehienbat osaturik, 42 616.08 €-koa da :

- Euskal Herriko Hautetsien Kontseiluaren lagapena (MOP finantzaketa): 39 044,85 € (Hasierako balioa: 48 510 €)
- 2005ean egin erosketak : 913,74 €

2006an egin erosketak : 2 657,49 €

Epe berean (2005 eta 2006-ko ekitaldieta amortizazioak 23 904,46 €-koak dira.

<u>d. Les dépenses d'investissement et</u> d'amortissement

Elles s'élèvent pour l'exercice à 2 657.49 € et correspondent aux matériels informatiques achetés pour équiper le poste de travail du 4^{ème} chargé de mission recruté en 2006.

La dotation aux amortissements pour l'exercice 2006 s'élève à 6 833,24 €.

Depuis la création de l'OPLB, l'actif brut immobilisé essentiellement constitué de matériels d'informatique, de reprographie et de téléphonie s'élève à 42 616.08 € :

- Cession du Conseil des Elus du Pays Basque (financement MOP) : 39 044,85 € (Valeur initiale de 48 510 €)
- Achats effectués en 2005 : 913,74 €
 Achats effectués en 2006 : 2 657,49 €

Sur la même période (exercices 2005 et 2006) les amortissements s'élèvent à 23 904,46 €.

Erabakia

Erabaki da gain honetako 2006ko finantzakontuaren elementuak onartzea. Finantza-kontu hori dokumentu honi erantsi taulan laburtu eta zehaztua da.

Erabakien bilduma honen eranskinetan aurki daiteke:

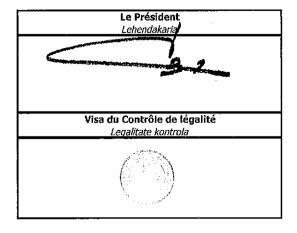
- 5. Eranskina : 2006eko engaiamendu eta gastuen segitze taula

Délibération

Il est décidé d'approuver les éléments du compte financier 2006 ci-dessus synthétisé et détaillé dans le tableau joint.

Est annexé au présent relevé de décisions le document :

- annexe 5 : tableau de suivi des dépenses et engagements 2006



4) 2007ko jarduera programa

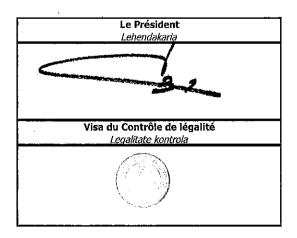
Lehendakariak 2007 urterako jarduera programa proposamena aurkeztu du (dokumentua erabakien bildumaren 6. eranskinean aurki daiteke).

Aztertuz geroz, Administrazio Kontseiluak aho batez onartzen du 2007ko programa.

4) Programme d'activités 2007

Le Président présente le programme d'activités de l'Office Public pour l'année 2007 (document annexé au présent relevé de décisions en annexe 6).

Après débat, le programme d'activités 2007 est validé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.



5) Gainerateko gaiak

→ Bilkura arratsaldeko 5ak eta erditan bukatzen da.

5) Questions diverses

Néant.

 \rightarrow la séance est levée à 18H00.

2007/05/11-ko EEP-ren Administrazio Kontseiluko bilkuraren erabakien bildumaren eranskinak

Annexes au relevé de décisions de la réunion du Conseil d'Administration de l'OPLB du 11/05/2007

- Eranskina : Sortu denetik, EEPk eraman dituen lanen bilduma euskarazko eta euskararen irakaskuntza sailean
- 2. Eranskina: EEP-ren 2007 urterako jarduera programa euskarazko eta euskararen irakaskuntza sailean
- 3. Eranskina : euskararen irakaskuntzako bilakaera Euskal Herriko lehen mailako eskoletan
- Eranskina: IEPren hitzarmen sortzailearen
 artikuluko aldaketa proposamena
- 5. Eranskina : 2006eko Engaiamendu eta gastuen jarraipen taula (2006/12/31an)
- 6. Eranskina: 2007ko jarduera programa

- Annexe 1 : Les travaux développés depuis sa création par l'OPLB dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque
- Annexe 2 : Le programme de travail 2007 de l'OPLB dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque
- Annexe 3 : Evolution de l'enseignement en langue basque dans les établissements scolaires du 1^{er} degré en Pays Basque
- Annexe 4 : Proposition de modification de l'article 7 de la convention constitutive du GIP
- Annexe 5 : Tableau de suivi des dépenses et des engagements 2006 au 31/12/2006
- Annexe 6: programme d'activités 2007



ANNEXE 1 - 1. ERANSKINA

Convention relative à l'enseignement du basque et en basque entre le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

DOCUMENT 1

Les travaux développés depuis sa création par l'Office Public de la Langue Basque dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque

Comité de coordination du 4 mai 2007

Une mission qui s'inscrit dans un cadre juridique et conventionnel

L'Office Public de la Langue Basque (OPLB), groupement d'intérêt public associant l'Etat, les collectivités territoriales (Région et Département) et les élus du Pays Basque (Conseil des Elus du Pays Basque et Syndicat Intercommunal de soutien à la culture basque) a été officiellement installé le 26 novembre 2004 en présence du Ministre de l'Intérieur et des Libertés Locales, afin de définir et de mettre en place une politique linguistique en faveur de la langue basque.

Ce mode d'organisation, novateur, permet de réunir au sein d'un même organisme de droit public l'ensemble des acteurs institutionnels, afin de mutualiser les moyens mobilisés et de développer une politique publique concertée visant la promotion de la langue basque.

Chacun des partenaires peut ainsi exercer ses compétences dans les domaines concernant la langue basque en disposant d'un cadre commun de référence et inscrire son action en cohérence avec celle des autres acteurs publics.

Cette démarche expérimentale au service d'une politique linguistique plus efficace a franchi une étape importante en décembre 2006 avec l'adoption à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration du Projet de Politique Linguistique "Un objectif central: des locuteurs complets; un cœur de cible: les jeunes générations", qui fixe les orientations et les axes de travail de l'Office Public pour les quatre années à venir.

L'enseignement du basque et en basque s'inscrit, avec d'autres enjeux (médias, petite enfance, usage social de la langue, sensibilisation,...), au cœur de ce projet de politique linguistique, car il constitue désormais le vecteur majeur de l'apprentissage de la langue par les jeunes générations. La prise en compte de la dimension stratégique de l'enseignement du basque à l'école s'appuie d'une part sur la participation officielle du Ministère de l'Education Nationale au Conseil d'Administration de l'OPLB et à son financement, et d'autre part, sur la convention signée avec le Conseil Général le 26 novembre 2004.

Cette dernière confie à l'Office Public une double mission :

- > ORGANISER un dispositif de concertation permanent :
 - → <u>VISANT</u> le développement et la structuration de l'offre d'enseignement du basque et en basque dans les 3 filières d'enseignement
 - → <u>PORTANT</u> sur les politiques à engager par les partenaires publics
 - dans les domaines de compétence de l'Etat : postes, formations des enseignants, ouvertures des classes...
 - > dans les domaines de compétence des collectivités locales : locaux, personnels périscolaires...
 - > dans les domaines de compétences partagées : outils pédagogiques, sensibilisation des familles, mesure de la demande, procédures d'inscription...

> <u>ASSURER</u> la cohérence et la complémentarité des orientations prises en matière d'enseignement avec les autres thématiques de la politique linquistique.

Par ailleurs l'OPLB en tant que structure opérationnelle d'appui est chargé :

- de favoriser la diffusion de l'information sur l'offre d'enseignement existante ;
- d'organiser des campagnes de sensibilisation et de promotion relatives aux langues régionales basque ainsi que sur l'enseignement bilinque ;
- d'organiser des enquêtes ou des sondages relatifs à l'analyse de la demande d'enseignement de et en langue régionale basque ;
- de concevoir et de proposer la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement assurant la cohérence, la complétude et la continuité des cursus tout au long de la scolarité;
- de proposer, sur ces bases, une carte des enseignements de et en langues régionales basque déclinant la programmation pluriannuelle : détermination du nombre de sites d'enseignement et choix de leur implantation ;
- de préparer l'ouverture des sites prévus dans la programmation pluriannuelle par un travail de concertation avec les collectivités locales concernées par les investissements immobiliers et mobiliers à réaliser ainsi que par des actions de sensibilisation auprès des familles et la mise en œuvre de procédures d'inscription adaptées;
- d'établir un cadre de concertation avec les associations oeuvrant dans le domaine des langues régionales basque et occitane, tout particulièrement les associations de parents d'élèves des trois filières d'enseignement bilingue.

Cette convention qui n'a pas à ce jour d'équivalent en France dans le domaine des langues régionales présente la particularité d'ouvrir un champ précis et ambitieux à la concertation des acteurs publics sur les questions relatives à l'enseignement sans modifier la répartition des compétences exercées par chacun.

Deux ans après la mise en place de l'Office Public de la Langue Basque et la mise en œuvre de cette convention, il est possible de procéder à un premier bilan des activités menées par l'Office dans le domaine de l'enseignement dans l'optique de mieux orienter le programme de travail de l'année en cours et des années suivantes.

Ce bilan se structure autour des 3 axes suivants :

I] La définition et la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement du basque et en basque

II] La consolidation du dispositif de production de matériel pédagogique

III] L'inscription de l'enseignement au cœur du projet de politique linguistique

I] La définition et la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement du basque et en basque

"Concevoir et proposer la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement assurant la cohérence, la complétude et la continuité des cursus tout au long de la scolarité et proposer, sur ces bases, une carte des enseignements de et en langue basque" constituait sans nul doute la mission la plus innovante parmi celles que les signataires de la convention avaient confiées à l'Office Public de la Langue Basque.

Ce chantier a été prioritairement mené au cours de l'année 2005 à l'issue d'un travail très précis de diagnostic sur la situation de l'enseignement du basque et en basque en nombre d'élèves scolarisés, par secteur géographique, par filière (public, enseignement catholique, Seaska), par niveau d'enseignement (école, collège, lycée) et par modèle pédagogique (option, parité horaire, immersion).

Ce diagnostic mettait en particulier en évidence la montée en puissance de l'enseignement du basque en termes d'effectifs d'élèves pour les trois filières, un niveau de pénétration de cet enseignement très variable d'un secteur à l'autre, des ruptures de continuité à certains endroits (écoles/collège ou collèges/lycée) et de façon générale, un renforcement progressif par la base expliquant en partie des effectifs encore faibles au niveau de l'enseignement secondaire.

A l'appui de ce diagnostic, le volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque a été adopté par le Conseil d'Administration de l'OPLB le 20 décembre 2005, dans le respect de trois principes directeurs :

- Assurer une couverture territoriale cohérente;
- Garantir une continuité d'enseignement entre les différents niveaux scolaires :
- Veiller à la libre adhésion des familles.

Ce document a:

- a) Pour l'enseignement secondaire (Public, Enseignement Catholique, Fédération Seaska)
 - **Etabli** des prévisions d'effectifs pour l'enseignement bilingue et immersif :
 - → <u>doublement à minima des effectifs à horizon 2010-2011</u> (consolidation prévisible à partir de la base déjà existante au niveau des écoles primaires).
 - **Identifié** les établissements susceptibles d'augmenter leur capacité d'accueil ou de créer de nouvelles sections bilingues, afin de garantir sur l'ensemble du territoire Pays Basque la continuité CM2/6ème :
 - → <u>dédoublement (partiel ou total) de la capacité d'accueil sur 10 établissements et création sur 8 autres, à l'horizon 2010-2011.</u>

- **Identifié** les besoins en formation des maîtres afin de faire face à cette évolution pour les 5 à 6 ans qui viennent :
 - → de 4 à 6 postes en moyenne par an (20 à 30 postes à prévoir au total).
- <u>b) Pour les écoles primaires de l'enseignement privé sous contrat d'association</u> (Enseignement catholique et Fédération Seaska)
 - **Formalisé** des propositions concrètes de partenariat pour la consolidation des sites existants et la création de nouveaux sites :
 - → critères d'affectation des postes, aides techniques à des projets d'ouverture...
 - Validé le projet d'une grille d'analyse commune à l'Education Nationale et à Seaska fixant les critères d'affectation des postes de l'enseignement primaire.

c) Pour les écoles primaires publiques

- **Défini** les priorités et les procédures à suivre en vue de l'ouverture de nouveaux sites :
 - → prises de contact avec les municipalités, repérage d'établissements, questionnement des familles...

I.1) Bilan de la mise en œuvre de la programmation pour l'enseignement primaire public depuis son adoption en octobre 2005

Au moment de l'élaboration de la programmation pluriannuelle, l'enseignement public organisait son offre d'enseignement en Pays Basque sur **145 sites**. Parmi ces sites, **49** proposaient déjà un enseignement bilingue basque/français.

Concernant les **96 sites** ne proposant pas d'enseignement bilingue, il était décidé d'examiner prioritairement la faisabilité d'ouverture sur :

- Les secteurs géographiques les moins bien pourvus : secteur BAB, cantons de Saint Pierre d'Irube et de Bidache (identification de pôles de proximité) ;
- Les communes ou les RPI disposant d'une école publique au potentiel scolaire important, pour les secteurs disposant d'une offre plus étoffée.

Sur ces secteurs, la démarche définie dans la programmation pluriannuelle a été à ce jour présentée à 35 maires concernés par plus d'une vingtaine de sites potentiels :

 Sur 7 sites potentiels, ces contacts n'ont pas eu de suite ou les maires ont souhaité différer à plus tard le questionnement auprès des familles;

- Sur 2 sites, les maires sont en train d'examiner le principe d'une enquête avec leurs conseils municipaux;
- Les maires de la Communauté de Communes de Bidache ont validé le principe d'un questionnement auprès des familles qu'ils souhaiteraient mener pour le basque et pour le gascon, en vue d'une ouverture éventuelle sur un site, à l'école de Bidache (à concrétiser à l'automne 2007);
- L'Office Public de la Langue Basque a procédé en partenariat avec les municipalités à 13 questionnements auprès des familles selon les modalités suivantes :

→ Deux enquêtes sur la commune de Bayonne :

- ✓ Une enquête en mai 2006 auprès des 7 écoles du secteur Rive droite ne proposant pas un enseignement bilingue basque/français pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un deuxième site sur le secteur Rive droite de Bayonne en complément de l'école Jules Ferry (5 localisations possibles) :
 - 331 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
 - 173 réponses (52% de participation);
 - 69 familles envisageant une inscription en section bilingue (40% des réponses, 21% des enquêtés).

L'école Charles Malégarie est repérée en concertation avec la municipalité comme présentant les meilleures conditions pour héberger une deuxième section bilingue Rive droite.

L'ouverture de la section bilingue est décidée par l'Inspection d'Académie à la rentrée 2006.

- ✓ Une enquête en octobre 2006 auprès des 7 écoles du secteur Rive gauche ne proposant pas un enseignement bilingue basque/français pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un deuxième site sur le secteur Rive gauche de Bayonne en complément de l'école Jean Moulin (4 localisations possibles) :
 - 260 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
 - 115 réponses (44% de participation);
 - 46 familles envisageant une inscription en section bilingue (40% des réponses, 18% des enquêtés).

L'école Albert 1^{er} du Grand Bayonne est repérée en concertation avec la municipalité comme présentant les meilleures conditions pour héberger une deuxième section bilingue Rive gauche.

L'ouverture de la section bilingue est décidée par l'Inspection d'Académie pour la rentrée 2007.

→ Deux enquêtes sur la commune de Biarritz :

✓ Une enquête en janvier 2006 auprès des parents d'élèves de l'école maternelle Alsace en vue d'assurer la continuité de cet enseignement à l'école élémentaire voisine des Thermes Salins.

Après concertation avec la municipalité, l'ouverture d'une section bilingue a été décidée par l'Inspecteur d'Académie à la rentrée 2006 et a nécessité la mise en place d'une organisation transitoire pendant une année.

- ✓ Une enquête en novembre 2006 auprès des 4 écoles primaires de la ville ne proposant pas un enseignement bilingue basque/français pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un troisième site sur la ville de Biarritz en complément de l'école du Reptou et du pôle "Alsace − Thermes Salins" (4 localisations possibles) :
 - 216 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
 - 88 réponses (41% de participation) ;
 - 34 familles envisageant une inscription en section bilingue (39% des réponses, 16% des enquêtés).

L'école Paul Bert - Michelet est repérée en concertation avec la municipalité comme présentant les meilleures conditions pour héberger un troisième site bilingue sur la ville de Biarritz.

L'ouverture de la section bilingue est décidée par l'Inspection d'Académie pour la rentrée 2007.

→ Une enquête sur la commune d'Anglet :

Elle a été menée en mars-avril 2006 auprès des 6 écoles de la commune ne proposant pas un enseignement bilingue basque/français pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un troisième site sur la commune d'Anglet en complément des écoles Edouard Herriot et Jean Jaurès (4 localisations possibles) :

- 379 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
- 201 réponses (53% de participation) ;
- 56 familles envisageant une inscription en section bilingue (28% des réponses, 15% des enquêtés).

→ Une enquête sur la commune du Boucau :

Elle a été menée en décembre 2006 auprès des 3 écoles maternelles de la commune pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un site d'enseignement bilingue basque/français qui n'existe pas à ce jour dans la commune (3 localisations possibles):

- 149 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
- 79 réponses (53% de participation) ;
- 39 familles envisageant une inscription en section bilingue (49% des réponses, 26% des enquêtés).

La municipalité ne s'est pas à ce jour officiellement positionnée concernant l'ouverture éventuelle d'une section bilingue sur telle ou telle école, suite à cette enquête.

→ Sept enquêtes sur des communes ou des RPI disposant d'une école maternelle, afin d'examiner la faisabilité de l'ouverture d'une section bilingue dans l'école communale ou le RPI concerné.

Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Sites	Nombre d'enfants concernés	Nombre de réponses	Nombres de familles souhaitant un enseignement bilingue	Décision suite à enquête
Arbonne	28	16	8	Ouverture rentrée 2006
Bidart	133	80	44	Ouverture rentrée 2006
Guéthary	19	19	15	Ouverture rentrée 2006
RPI Amorots	24	20	9	Ouverture rentrée 2006
Lahonce	48	28	18	Ouverture rentrée 2007
Urcuit	48	28	16	Ouverture rentrée 2007
RPI Gabat				Examen en cours par les municipalités
TOTAL	300	191	110	

Le questionnement des familles décliné à treize reprises depuis l'adoption de la programmation pluriannuelle (un an et demi) a, dans la majorité des cas, été précédé d'une ou plusieurs réunions d'information auprès des familles, en étroite concertation avec les municipalités et les inspecteurs de circonscription de l'Education Nationale.

On peut d'ores et déjà en retirer un certain nombre d'enseignements :

- la préparation du questionnement des familles nécessite en amont plusieurs contacts et temps d'information avec les mairies, les directeurs et équipes enseignantes, les parents... La qualité de cette phase de préparation est une condition importante pour la réussite future du projet d'ouverture;
- lorsque plusieurs localisations sont proposées, la demande est surtout présente pour une ouverture qui aurait lieu dans l'école où l'enfant est scolarisé mais les familles sont très peu nombreuses à envisager de changer d'école pour bénéficier de cet enseignement ⇒ une demande potentielle effective partout, mais éclatée et peu mobile ;
- sur les 13 enquêtes menées, le nombre de familles envisageant une inscription en section bilingue s'est avéré à chaque fois suffisant pour justifier un projet d'ouverture ;

- sur les 10 sites où la municipalité a confirmé son adhésion à un projet d'ouverture, la décision d'ouverture a été prise par l'Inspection d'Académie pour la rentrée qui suit (rentrée 2006 et rentrée 2007) ;
- sur les 6 ouvertures effectuées à la rentrée 2006, le nombre de familles qui se sont effectivement inscrites en septembre 2006 a été chaque fois supérieur au nombre de familles s'étant positionnées positivement dans le cadre de l'enquête (observation à confirmer avec les ouvertures prévues à la rentrée 2007).

Sites	Intentions d'inscription lors du questionnement	Inscriptions réelles au 06/09/2006		
Arbonne	13	17		
Bidart	55	- 58		
Guéthary	19	21		
RPI Amorots	15	20		
Malégarie Bayonne	15	24		
Biarritz T. Salins	11	11		
Total	128	151		

I.2) Bilan de la mise en œuvre de la programmation pour l'enseignement secondaire public depuis son adoption en octobre 2005

La programmation pluriannuelle a été présentée aux chefs d'établissement du lycée Cassin et des collèges de Tardets, Mauléon, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Etienne-de-Baigorry, Cambo, Hasparren, Endarra Anglet, Fal Biarritz et Marracq Bayonne.

A l'issue, ont été engagés :

- Un travail d'analyse concertée entre les chefs d'établissement des deux collèges de Mauléon et de Tardets afin d'apprécier la possibilité d'étendre l'offre d'enseignement bilinque aux élèves de Tardets
 - → examen des effectifs, recherche de partenariat entre les deux établissements, examen des orientations post CM2 sur le canton de Tardets...

Ce travail n'a pas eu de suite à ce jour et nécessite d'être relancé.

- Un travail d'analyse concertée entre les chefs d'établissement des deux collèges de Saint-Etienne-de-Baigorry et de Saint-Jean-Pied-de-Port afin d'apprécier la possibilité d'étendre l'offre d'enseignement bilingue aux élèves de Baigorri
 - → examen des effectifs, recherche de partenariat entre les deux établissements, examen des orientations post CM2 sur le canton de Saint-Etienne-de-Baigorry...

Les élèves de Baigorry de 6^{lème} et 5^{lème} se déplacent à ce jour à Saint-Jean-Pied-de-Port pour les heures d'enseignement du basque et en basque. Le chef d'établissement n'estime pas possible la poursuite de ce dispositif à partir de la 4^{lème}.

- Un travail d'analyse concertée entre les chefs d'établissement des collèges Fal, Marracq et Endarra :
 - → examen des effectifs, prévisions sur plusieurs années concernant les sections existantes de Marracq et de Fal, enquêtes menées sur l'école Herriot d'Anglet, pour examiner la faisabilité d'ouverture d'une section bilingue au collège Endarra.

Cette analyse menée une première fois en mars 2006 mettait en évidence que les conditions n'étaient pas réunies pour envisager une ouverture à la rentrée 2006. Renouvelée en mars 2007, la même approche conduit à une conclusion inverse pour la rentrée 2007. Un rapport technique a été remis au Recteur et à l'Inspecteur d'Académie.

• Un questionnement des familles ayant des enfants scolarisés en classe de 3^{ème} des sections bilingues des collèges d'Hasparren, Cambo et Marracq, en prévision d'une éventuelle ouverture de section bilingue au lycée Cassin de Bayonne à la rentrée 2006

L'enquête a été menée dans les 4 collèges publics susceptibles d'alimenter une section bilingue basque/français qui se créerait au lycée Cassin de Bayonne.

Suite à l'examen des résultats, le Rectorat a décidé la création d'une section d'enseignement bilingue basque/français du lycée René Cassin de Bayonne à la rentrée 2006.

I.3) Bilan de la mise en œuvre de la programmation pour les écoles de l'Enseignement Catholique

La programmation a fait l'objet d'une présentation dès son adoption aux responsables de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC).

Les préoccupations exprimées par cette dernière portaient davantage sur la gestion des postes sur les sites existants que sur l'ouverture de nouveaux sites.

Pour les années 2006 et 2007, la Direction Diocésaine n'avait pas identifié de projets d'ouverture sur des sites ne proposant pas à ce jour d'enseignement bilinque.

De ce fait, des partenariats techniques n'ont pas pu être déclinés entre la DDEC et l'OPLB si ce n'est au printemps 2006 une réunion d'information et de sensibilisation ouverte aux directeurs d'établissements primaires et secondaires du BAB, co-organisée par les deux organismes.

Il est convenu de poursuivre ce travail prioritairement sur ce secteur où seules deux écoles primaires de Biarritz et d'Anglet disposent d'une section bilinque.

La continuité de cet enseignement sur un des collèges du BAB se posera à partir de la rentrée 2008.

I.4) Bilan de la mise en œuvre de la programmation pour les écoles de la Fédération Seaska

Comme pour l'Enseignement Catholique, les responsables de la Fédération Seaska ont principalement interpellé l'Office Public de la Langue Basque sur leurs préoccupations relatives à la gestion des postes et aux modalités d'organisation de l'enseignement là où il est dispensé, plutôt que sur les partenariats techniques proposés en vue de l'ouverture de nouveaux sites.

L'ouverture de l'ikastola de Baigorry (sous statut d'annexe de l'ikastola d'Ossès) à la rentrée 2006 n'a pas fait l'objet d'un travail concerté préparatoire entre l'Office Public et Seaska. Il en est de même concernant le projet d'une 22^{lème} ikastola sur le secteur de Saint-Martin-d'Arbéroue à la rentrée 2007.

A l'inverse, la proposition validée par le Conseil d'Administration de l'OPLB dans le cadre de la programmation, visant à se doter d'une grille de calcul adaptée aux particularités de l'enseignement dispensé dans les ikastola afin de guider les décisions d'affectation des postes, a fait l'objet, depuis, de plusieurs réunions de travail avec les responsables de la Fédération et les services de l'Inspection d'Académie.

Ce travail initié sur la question des postes de l'enseignement primaire s'est progressivement élargi à d'autres aspects et l'objectif aujourd'hui visé par tous les partenaires consiste à finaliser un accord entre l'Education Nationale et Seaska qui pourrait se structurer de la manière suivante :

- 1) Rappel du cadre juridique et des principes d'organisation pédagogique appliqués dans les ikastola ;
- 2) Définition de règles de calcul partagées concernant l'affectation des postes pour l'enseignement primaire (postes enseignants et décharges de direction) ;
- 3) Définition de règles de calcul partagées concernant l'affectation des moyens d'enseignement pour les 4 établissements secondaires de la Fédération ;
- 4) Définition de procédure et de calendrier concernant l'ouverture de nouveaux établissements ;
- 5) Définition de procédure d'évaluation des capacités linguistiques en basque et en français à mettre en œuvre de manière concertée.

A ce stade, la méthode retenue consiste à travailler dans un premier temps entre les services de l'Inspection d'Académie et de l'Office Public de la Langue Basque en vue de finaliser une proposition d'accord qui pourrait servir de base à l'ouverture des discussions avec Seaska.

Un premier projet de document non encore achevé sur les 5 points présentés ci-dessus, pourrait être prochainement transmis à Seaska afin de permettre le démarrage de discussions sur les points déjà avancés tout en poursuivant le travail préparatoire sur les autres.

Un tel accord s'il était validé par les deux parties aurait sans nul doute pour effet de réguler et faciliter toutes les phases de préparation des différentes rentrées, et de permettre aux relations entre l'Education Nationale et Seaska de s'établir sur la base d'outils partagés.

II] La consolidation du dispositif de production de matériel pédagogique

La signature de la convention spécifique en décembre 2000 a jeté les bases d'un dispositif de production de matériel pédagogique qui, après la création de l'OPLB, s'en est trouvé consolidé et pérennisé.

Depuis 2001, les pouvoirs publics (la MOP de 2001 à 2004 et l'OPLB en 2005 et 2006) ont engagé 807 000 € pour la réalisation de programmes éditoriaux :

- 17 imagiers / Affiches illustrées
- 9 manuels
- 5 annales d'épreuves (Ega)
- 4 ouvrages pour enseignant pour les élèves
- 16 cahiers d'activité pour les élèves
- 8 ouvrages de littérature jeunesse
- 5 CD / films

64 produits pédagogiques

La mise en œuvre de ces ouvrages a été assurée par trois opérateurs :

Projets éditoriaux portés par le Centre Pédagogique Ikas

→ Déjà édités

Enseignement primaire

- « Gure ikasgelako lexikoa » Imagier de 800 images et 800 mots participant de la découverte et de l'appropriation de l'écrit. Adaptation du lexique de ma classe des éditions Retz.
- « Irakurgaiak 3. zikloa » Manuel de lecture destiné aux élèves du cycle III de l'enseignement primaire. Production propre à Ikas.
- « Astronomia » Astronomie : Recueil de fiches, guide du maître, lexique et visuels (affiches). Réalisé en collaboration avec la Société d'astronomie populaire de la Côte basque.
- « *Ingurumenari buruzko afixak* » affiches sur l'environnement. Schémas explicatifs illustrés sur :
 - o La charte du promeneur
 - Les différents types de forêts
 - La forêt d'Ustaritz
 - o Les arbres du Pays Basque
 - o La végétation de nos montagnes
 - Les Animaux de la forêt
- « Ingurumena » Environnement : Recueil de fiches, guide du maître, lexique et affiches. Réalisé en collaboration avec la Maison d'Initiation à la Faune et aux Espaces Naturels (MIFEN).
- « Matematikak lantzen » traduit de la collection « j'apprends les maths » (édition Retz). Fichier d'activité destiné aux élèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2.
- Série de quatre affiches sur le thème de la maison : le salon, la cuisine, la chambre, la salle de bains (illustrations et lexiques).

- « Erdi Aroa eta Nafarroako erresuma » 1^{er} volume de la collection avec un cahier de l'élève et un guide de l'enseignant sur « Le Moyen-Age et le Royaume de Navarre » cours d'histoire en cycle III. Production propre à Ikas.
- 3 albums de littérature jeunesse destinés aux éléves du cycle II de l'enseignement primaire :
 - « Otsoa itzuli da! » traduit de l'album « Le loup est revenu!», de Geoffroy de Pennart.
 - « Otso bihozbera » traduit de l'album « Le loup sentimental », de Geoffroy de Pennart
 - o "Yakouba" traduit de l'album Yakouba de Thierry Dedieu
- 6 panneaux muraux des Sciences destinés aux élèves des cycles II et III. Schémas explicatifs illustrés sur :
 - O Uraren zikloa/ Aroa → Le cycle de l'eau / Le temps
 - o Mendia / Itsas bazterra → La montagne / Le littoral
 - Ordokiak eta muinoak / Ibai-errekak → Les plaines et les collines / Les cours d'eaux
- 18 contes extraits du manuel de lecture cycle II (édité en 2004) enregistrés sur CD par le Petit théâtre de pain.
- 5 contes écrits par Marijane Minaberry, extraits du livre *Marijane kanta zan* enregistré sur CD destinés aux élèves du cycle III de l'enseignement primaire
- 2 cahiers d'activités destinés aux élèves des cycles II et III
 - « Biologia CP » traduit du cahier d'activités Biologie des éditions Bordas (collection Tavernier)
 - « Fisika eta teknologia CP » traduit du cahier d'activités Technologie des éditions Bordas (collection Tavernier)
- 5 albums de littérature jeunesse destinés aux élèves du cycle II et III de l'enseignement primaire :
 - o « On dagizula, Untxi Jauna! » traduit de l'album « Bon appétit Monsieur lapin », de Claude Boujon.
 - « Eskimoaren mezua » traduit de l'album « Le message de l'Eskimo » de Françoise Richard et thomas de Coster.
 - « Dorre luze iluna » traduit de l'album « La Haute tour sombre » de François Guillaumond.
 - o « Otto » traduit de l'album « Otto » de Toni Ungerer
 - « Beldar gosetia » traduit de l'album d'Eric Carle « The very hungry caterpillar » (la chenille qui fait des trous)

Enseignement Secondaire

- Manuel destiné aux élèves de 6^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} « Matematikak kolegioan » traduction du manuel Math 4^{ème} (collection Transmath) des édition Nathan.
- Apprendre à s'orienter : Manuel destiné à guider l'élève de 5^{ème} dans son orientation scolaire et professionnelle. Production propre à Ikas.
- Recueil des épreuves et corrigés des sessions 1997 à 2002 de l'examen EGA organisé par Euskaltzaindia. Manuel destiné aux élèves du secondaire.
- Film documentaire sur l'eau « *Iturritik Itsasora* » réalisé par Yann Trellu et Simone Gras au Pays Basque, en Béarn et Bretagne.

→ En cours de préparation

- Deux cahiers d'activités traduits des éditions Bordas (collection tavernier) destinés aux élèves du CE2 :

- o Biologie
- o Physique et technologie
- Mallette sur l'eau traduit de l'édition « L'eau en trois dimensions » d'Adour Garonne : Recueil de fiches, guide du maître et affiches destinés aux élèves des cycles II et III
- 1 CD-ROM sur le *lexique de ma classe* des éditions Retz destiné aux élèves de grande section et CP (la version « papier », un imagier de 800 images, faisait partie du programme éditorial de 2004)
- Fiches de technologies destinées aux élèves des cycles II et III (13 modules)
- « Pello eta Otsoa » Un conte musical avec un album et un CD audio traduit du livre « Pierre et le loup» de Serge Provkoviev

• Projets éditoriaux portés par l'association Ikas Bi

→ Déjà édités

- Histoire Géographie 4ème et 3ème traduit d'une collection Hatier
- « Iguzki Lore » cahier des Sciences et Technologie traduit de la collection Tournesol (édition Hatier) destiné aux élèves du Cycle 3, 2^{ème} partie
- Manuel de Géométrie traduit de la collection « Connaître la géométrie » (édition Hatier) destinés aux élèves des cycles II et III.
- Fichier d'activité de Mathématiques destiné aux élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 traduit de la collection « Ermel » (édition Hatier).

→ En cours de préparation

 « Iguzki Lore » cahier des Sciences et Technologie traduit de la collection Tournesol (édition Hatier) destiné aux élèves du Cycle 3, 3^{ème} partie

Projets éditoriaux portés par le CRDP

→ En cours de préparation

- « Mundua ikertu eta Euskara Ikasi » : « Découvrir le Monde / Apprendre le basque » Ouvrage pour le maître et fiches activités élèves et CD-ROM destinés aux élèves de maternelle (création de Mme Hacala).

Un appel à projets a été reconduit en 2007 par l'OPLB et il conviendra au 2ème semestre de procéder à une évaluation qualitative des besoins afin d'orienter les priorités à définir pour les années à venir. Le CRDP, les inspecteurs pédagogiques et le Centre Ikas sont étroitement associés aux différentes étapes de cet appel à projets. L'effort mené pendant 6 ans a permis, de l'avis général, de compenser le retard observé à la fin des années 90 dans le domaine de l'enseignement primaire principalement.

Dans le même temps, le centre pédagogique Ikas a été consolidé par la signature le 16 juin 2006 d'une convention tripartite Ikas/Rectorat/OPLB.

Signée pour 4 ans, cette convention fixe les modalités d'accompagnement assuré par le Rectorat (mise à disposition de deux postes) et l'OPLB (subvention de fonctionnement) afin de permettre au Centre Ikas d'assurer sa mission de service public dans le domaine de la production de matériel pédagogique.

Au cours de l'exercice 2006, les contributions cumulées du Rectorat et de l'OPLB au fonctionnement du Centre Ikas se sont élevées à 259 000 €. Si l'on y ajoute les montants mobilisés en moyenne depuis 6 ans pour le financement des programmes éditoriaux, on peut estimer à 394 000 € l'investissement public annuel au service de la production de matériel pédagogique.

La consolidation du Centre Pédagogique Ikas se poursuivra avec la mise en œuvre d'un projet de construction porté par la commune d'Ustaritz afin de permettre à l'opérateur Ikas de travailler dans des locaux adaptés. Les contours techniques et financiers font actuellement l'objet de concertation entre les différentes institutions publiques.

III] L'inscription de l'enseignement du basque et en basque au coeur du projet de politique linquistique

En décembre 2006, l'Office Public de la Langue Basque a adopté à l'unanimité de ses membres son nouveau projet de politique linguistique fixant les orientations et les axes de travail de la politique publique à mener dans les années qui viennent.

Concernant le volet enseignement (un des 12 chapitres du projet), l'exercice consistait à assurer la cohérence et la complémentarité des orientations prises en matière d'enseignement avec les autres thématiques de la politique linquistique.

Ce chapitre enseignement reprend dans une large part tout en les prolongeant, les éléments contenus dans le volet 1 de la programmation qui avait été préalablement élaboré.

« Au Pays Basque, le développement de l'enseignement en langue basque a eu pour premier effet de stopper le déclin de la langue dans les tranches d'âge les plus jeunes. L'école a ainsi pris, en partie, le relais de la famille dans le processus de transmission, le développement de l'enseignement du basque et en basque à l'école venant compenser partiellement le déclin de la transmission familiale. Dans un contexte où les familles non bascophones sont de plus en plus nombreuses, où le niveau de compétence des familles désireuses de transmettre la langue leur permet de moins en moins souvent d'assurer seules une transmission de qualité, l'enseignement en langue basque est devenu un instrument indispensable de la continuité linguistique. Dans le contexte diglossique dans lequel se situe aujourd'hui la langue basque, le milieu scolaire vient rétablir en partie l'équilibre dans la mesure où la langue basque y constitue une langue d'enseignement. Dans le cas d'une famille non bascophone, il joue un rôle compensateur. Dans le cas d'une famille bascophone, il renforce l'influence de la famille et complète le processus d'acquisition de la langue. L'enseignement dans la langue est en effet indispensable même dans le cas d'un enfant recevant le basque comme langue maternelle. Un apprentissage exclusivement naturel ne permet pas en effet de stimuler suffisamment la motivation du locuteur. Pour atteindre un niveau suffisant de motivation, la langue maternelle doit être, à un moment de son acquisition, langue d'éducation culturelle. À défaut, le locuteur naturel a tendance à attribuer son manque de culture dans la langue à un défaut de la langue elle-même. D'où un risque de dévalorisation de la langue maternelle et une perte de motivation à l'utiliser. Pour que le processus d'acquisition soit complet, les locuteurs natifs doivent pouvoir compléter l'acquisition première par un apprentissage secondaire, devenant ainsi des locuteurs cultivés dans la langue maternelle. Dès lors, les deux processus se complètent, formant un circuit garantissant la complétude de l'apprentissage et le niveau de motivation suffisant à l'usage.

La vitalité des langues tient à leur fonctionnalité, et plus une langue remplit de fonctions, plus elle a de chance de durer et de se développer. En devenant non seulement langue enseignée, mais aussi langue d'enseignement, le basque acquiert une fonction majeure, la fonction culturelle, remplie par la langue littéraire utilisée pour l'éducation. En même temps, elle commence à prendre sa place dans la société, à acquérir statut social et prestige. C'est pourquoi le projet de politique linguistique se fixe comme enjeu de structurer et développer l'apprentissage de la langue grâce à l'école, outil indispensable à la transmission du basque, tout à la fois langue enseignée et langue d'enseignement. »

Les orientations stratégiques et les axes de travail du volet enseignement ont été établis de la manière suivante :

1/ Permettre aux familles qui le souhaitent de bénéficier sur l'ensemble du territoire d'une offre d'enseignement structurée et cohérente.

1.1. Développer l'offre d'enseignement :

- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque établie en 2005 :
 - Mettre en œuvre le calendrier et le mode opératoire définis pour l'enseignement public, l'enseignement catholique et la fédération Seaska, à la fois pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, dans le respect des trois principes retenus :
 - Libre adhésion des familles ;
 - Couverture territoriale;
 - Continuité d'enseignement entre les différents niveaux d'enseignement.
- ✓ Mener le même travail de programmation pour les niveaux d'enseignement non traités à ce jour :
 - L'enseignement technologique et professionnel;
 - L'enseignement agricole ;
 - L'enseignement supérieur.

1.2. Prévoir et répondre aux besoins en formation des maîtres :

- ✓ Prévisions des besoins liés aux ouvertures (cf. programmation).
- ✓ Prévisions des besoins en postes sur sites existants (cf. programmation).
- ✓ Prise en compte de la structure par âge du corps enseignant.

1.3. Structurer les modes d'organisation de l'enseignement du basque et en basque :

- ✓ Achever le travail de diagnostic engagé sur les modalités d'organisation de l'enseignement du basque et en basque dans les collèges et lycées (quotités horaires, matières enseignées, composition des groupes, plages horaires,...)
 enseignées, composition des groupes, plages horaires...)
- ✓ A partir de ce diagnostic, fixer et mettre en oeuvre les orientations visant à consolider qualitativement l'organisation de l'enseignement du basque et en basque.
- ✓ Procéder à la même démarche pour l'enseignement primaire.

2/ Aider les enseignants à accéder aux outils et aux compétences nécessaires à l'exercice de leur mission.

2.1. Répondre aux besoins en formation linguistique des enseignants :

- ✓ Consolider la formation linguistique dans le cursus de formation initiale des futurs maîtres :
 - Fixation d'objectifs, outils d'évaluation,... en partenariat avec les centres de formation.
- Répondre par la formation continue aux attentes dans le domaine du perfectionnement linguistique :
 - Recueil des besoins, montage de modules de formation adaptés, en partenariat avec les différents acteurs du système éducatif.

2.2. Accompagner les opérateurs spécialisés dans la production de matériel pédagogique :

- ✓ Poursuivre la mise en oeuvre des programmes éditoriaux en cours.
- ✓ Compléter l'offre de manuels et autres supports pédagogiques en orientant les futurs programmes éditoriaux au regard d'une analyse permanente des besoins.
- ✓ Accompagner le déploiement des nouvelles technologies par une formation adéquate auprès des structures productrices et des utilisateurs.
- ✓ Aider à la formation linguistique des professionnels chargés de la production des matériels pédagogiques.

2.3. Utiliser pour l'enseignement du basque et en basque les possibilités ouvertes par les nouvelles technologies :

- ✓ Accompagner le développement des Espaces Numériques de Travail (ENT) dans l'enseignement du basque et en basque.
- ✓ Développer les systèmes personnels permettant à l'élève d'accroître le temps de pratique et d'exposition à la langue :
 - Repérer, analyser et organiser l'utilisation des supports les plus adaptés (CD, ressources gravées sur internet, MP3...).
 - Définir des contenus adaptés (modules d'apprentissage, jeux pédagogiques, exercices de répétitions...).

3/ Viser pour les élèves scolarisés dans les filières d'enseignement en basque un niveau de maîtrise complète de la langue.

3.1. Accompagner les partenaires du système éducatif dans les efforts menés pour garantir les compétences linguistiques des élèves :

- ✓ Fixer pour l'ensemble des processus d'apprentissage du basque et en basque les compétences à atteindre niveau par niveau en matière d'acquisition de la langue :
 - Poursuivre et achever les travaux engagés dans ce sens.
 - S'appuyer sur les systèmes de références existants (cadre européen).
- ✓ Convenir des modalités d'évaluation correspondantes et mettre en place le dispositif permanent de mesure.
- ✓ Prendre en compte la dimension spécifique du basque en tant que langue d'enseignement dans la fixation des objectifs qualitatifs.

3.2. Susciter la pratique de la langue au sein des établissements scolaires, en dehors des cours :

- ✓ Organiser, en partenariat avec les établissements scolaires, des activités basées sur la pratique de la langue en dehors du temps scolaire, en visant le plaisir dans l'usage de la langue :
 - Soutien aux projets scolaires éducatifs de type théâtre, bertsu, chants, édition de journaux...
 - Mise en œuvre de programmes d'animation pédagogique en partenariat avec les professionnels des médias (cf. 4/ Médias 2.3.).
 - Ateliers autour de la lecture ou de l'écriture (cf. 6/ Edition 2.3.).
 - Echanges inter-établissements ciblés sur la langue.
 - Echanges intergénérationnels avec les bascophones naturels visant un enrichissement de la transmission de la langue par l'utilisation orale de la langue dans ses modalités dialectales et ses formes d'expression les plus naturelles et adéquates.

Le programme de travail 2007 de l'OPLB abordera un nombre important des objectifs présentés dans ce document.

Parallèlement, dans le domaine de la sensibilisation à l'apprentissage du basque à l'école, une première initiative a été prise en mars 2007 sur proposition conjointe des conseillers pédagogiques en langue basque de l'Enseignement public, de l'Enseignement Catholique et la Fédération Seaska.

Deux conférences débats ont été organisées les 27 et 28 mars derniers en présence de Gilbert Dalgalian, linguiste et auteur de plusieurs ouvrages de référence dans le domaine du bilinguisme précoce.

Une première soirée a réuni 150 personnes (parents et professionnels de la petite enfance) autour du thème du plurilinguisme et le lendemain plus de 100 enseignants des 3 filières d'enseignement ont pris part à une séance de travail plus axée sur la didactique.

Précieuses pour entretenir la motivation des parents d'élèves et des professionnels concernés, cette initiative demandera à être régulièrement renouvelée.

Le réseau des conseillers pédagogiques pourra également constituer à l'avenir en étroite collaboration avec les corps d'inspection, le support pertinent pour nourrir ces temps d'information et de sensibilisation qui s'intègrent pleinement dans les missions de l'Office.

A noter également l'initiative prise en partenariat avec l'Agence Départementale Numérique concernant l'expérimentation menée auprès de 600 élèves et leurs enseignants, sur l'utilisation de MP3 à des fins pédagogiques afin d'augmenter le temps d'exposition à la langue basque.

La démarche a été proposée à tous les collèges du Pays Basque et a pu se finaliser sur 15 établissements publics et privés, pour un total de 35 classes concernées.

Après une séquence de formation, les enseignants ont démarré les premières applications à partir de mars 2007.

CONCLUSION

Il revenait à l'Office Public de la Langue Basque d'ORGANISER un dispositif de concertation permanent visant le développement et la structuration de l'offre d'enseignement du basque et en basque.

Cette mission, initiée il y a deux ans par la production d'un diagnostic quantitatif de l'enseignement du basque et en basque, s'est structurée jusqu'ici autour de la réalisation et de la validation unanime de deux documents majeurs :

- Le volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque ;
- Le chapitre "Enseignement" du Projet de Politique Linquistique.

Parallèlement, la consolidation du dispositif de production de matériel pédagogique a fait l'objet de mesures concrètes, visibles et appréciées par les différents acteurs du système éducatif.

La mise en œuvre des documents d'orientation ci-dessus indiqués a quant à elle davantage porté sur le développement de l'enseignement et sa structuration spatiale.

Concernant les actions menées et les initiatives prises dans ce domaine, le bilan est sans conteste positif.

Les décisions relevant de la compétence de l'Education Nationale en matière d'ouverture de classes se sont inscrites en cohérence avec les orientations et les activités développées par l'OPLB.

Ce premier bilan invite les partenaires à poursuivre avec confiance la démarche engagée.

Paradoxalement, cette expérimentation innovante et positive dans la concertation entre l'Education Nationale et les élus locaux ne semble pas avoir été perçue comme telle par une partie des acteurs du système éducatif mais aussi par une partie des responsables politiques locaux.

La focalisation souvent médiatisée sur les procédures de gestion de la carte scolaire a en partie éclipsé les résultats encourageants de ces deux premières années de travail.

L'attention de nombreux acteurs est majoritairement captée par les décisions d'affectation des postes qui s'inscrivent depuis plusieurs années au niveau du département dans un contexte général de réduction de postes qui s'impose à tous, aux écoles bilingues comme aux écoles monolingues.

Cette situation est souvent perçue comme une réalité pénalisant plus particulièrement l'enseignement du basque et en basque.

L'analyse objectivée des chiffres sur trois années demeure pourtant positive du point de vue de l'enseignement du basque dispensé dans les différentes filières, même si le solde des attributions-retraits de postes pour la rentrée 2007 (hors ajustements de rentrée) n'est pas favorable aux écoles bilingues publiques en particulier, comparé aux 2 années précédentes (cf. ci-joint les décisions de carte scolaire prises par l'Inspection d'Académie depuis trois ans résumées en annexe pour les trois filières).

Le bilan de l'évolution quantitative de l'enseignement du basque pour l'enseignement primaire, détaillée dans le document 3 présenté ce jour, illustre également le renforcement progressif de cet enseignement.

Les réactions souvent vives aux décisions de réduction de postes dans les écoles bilingues s'expliquent aussi en partie par des perceptions négatives véhiculées par un certain nombre de parents et d'enseignants sur les conditions d'organisation de l'enseignement bilingue : complexité d'organisation, difficulté à gérer trop de niveaux différents au sein d'un même groupe classe, difficulté à atteindre des objectifs de compétence linguistique en basque dans le contexte sociolinguistique actuel, prise en compte insuffisante des particularités propres au fonctionnement d'une école bilingue dans les formules d'affectation des postes, dans la formation des enseignants, dans les modalités de participation aux conseil d'école...

Compte tenu de ces éléments, il semble aujourd'hui opportun pour la crédibilité de la démarche engagée d'orienter nos efforts dans les mois qui viennent vers les dimensions plus qualitatives de l'organisation de l'enseignement bilingue et de rechercher sur ce chantier de la structuration, la qualité du partenariat établi jusqu'ici sur le volet développement.

C'est l'objet du programme de travail proposé dans le document 2 présenté ce jour aux membres du comité de coordination avant examen par le Conseil d'Administration de l'Office Public de la Langue Basque.

Annexe

Récapitulatif des décisions d'attribution et de retraits de postes d'enseignants aux établissements scolaires du 1^{er} degré du Pays Basque sur les 3 rentrées scolaires :

- → Rentrée 2005
- → Rentrée 2006
- → Rentrée 2007 (hors ajustements de rentrée)

pour les 3 filières d'enseignement :

- → Enseignement public
- → Enseignement catholique
- → Fédération Seaska

<u>Note</u>: les chiffres présentés ci-après prennent en compte les postes en classes ou postes devant élèves, auxquels il convient de rajouter les autres moyens d'enseignement (remplacement, maîtres spécialisés, décharges de direction, maîtres itinérants LVE, animation pédagogique) qui sont récapitulés pour l'enseignement public dans le tableau final en page 26.

✓ Enseignement public

ENSEIGNEMENT PUBLIC	Ensemble des écoles du Pays Basque Euskal Herriko eskola guziak	Ecoles non bilingues Eskola elebakarrak	Ecoles bilingues Eskola elebidunak			
			Total Orotara	Enseignement en basque Euskarazko irakaskuntza		
Rentrée 2005 2005eko sartzea	- 3,5	- 2,5	- 1,0	+ 8,0	- 9,0	
Rentrée 2006 2006ko sartzea	0,0	- 2,0	+ 2,0	+ 8,5	- 6,5	
Rentrée 2007 (hors décisions sept.) 2007ko sartzea (iraileko erabakiak aitzin)	- 13,0	- 4,5	- 8,5	+ 2,5	- 11,0	
Evolution sur 3 rentrées (hors décision sept 2007) 3 urteko bilakaera (2007ko iraileko erabakiak aitzin)	- 16,5	- 9,0	- 7,5	+ 19,0	- 26,5	

✓ Enseignement catholique

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE	Ensemble des écoles du Pays Basque	bilingues	Ecoles bilingues Eskola elebidunak			
	Euskal Herriko eskola guziak		Total Orotara	Enseignement en basque Euskarazko	Enseignement en français Frantsesezko	
Rentrée 2005 2005eko sartzea	+ 0,0	+ 0,5	- 0,5	+ 1,5	- 2,0	
Rentrée 2006 2006ko sartzea	+ 2,0	- 1,0	+ 3,0	+ 2,5	+ 0,5	
Rentrée 2007 2007ko sartzea	- 3,5	- 2,5	- 1,0	+ 1,5	- 2,5	
Evolution sur 3 rentrées 3 urteko bilakaera	- 1,5	- 3,0	+ 1,5	+ 5,5	- 4,0	

√ Fédération Seaska

SEASKA	Ensemble des écoles du Pays Basque		
Rentrée 2005 2005eko sartzea	+ 1,0		
Rentrée 2006 2006ko sartzea	+ 2,0		
Rentrée 2007 2007ko sartzea	+ 2,0		
Evolution sur 3 rentrées 3 urteko bilakaera	+ 5,0		

✓ Ensemble des 3 filières

ENSEMBLE DES ECOLES	du Pays Basque Euskal Herriko eskola	bilingues Eskola elebakarrak	Ecoles proposant un enseignement en basque Euskarazko irakaskuntza eskaintzen duten eskolak (b) = (c) + (d)	Ecoles bilingues (Public + Catholique) Eskola elebidunak (Publikoa + Giristinoa)			Ecoles de la Fédération
				Enseignement en basque Euskarazko irakaskuntza (c1)	Enseignement en français Frantsesezko irakaskuntza (c2)	Total Orotara (c1) + (c2) = (c)	Seaska Seaska Federazioko eskolak (d)
Rentrée 2005 2005eko sartzea	- 2,5	- 2,0	- 0,5	+ 9,5	- 11,0	- 1,5	+ 1,0
Rentrée 2006 2006ko sartzea	+ 4,0	- 3,0	+ 7,0	+ 11,0	- 6,0	+ 5,0	+ 2,0
Rentrée 2007 (hors décisions sept.) 2007ko sartzea (iraileko erabakiak aitzin)	- 14,5	-7,0	- 7,5	+ 4,0	- 13,5	- 9,5	÷ 2,0
Evolution sur 3 rentrées (hors décision sept 2007) 3 urteko bilakaera (2007ko iraileko erabakiak aitzin)		- 12,0	- 1,0	+ 24,5	- 30,5	- 6,0	+ 5,0

PREMIER DEGRE PUBLIC

Moyens d'enseignement implantés dans les écoles du Pays Basque (autres que moyens en classes)

Nature des emplois	Rentrée 2004	Rentrée 2005	Rentrée 2006	Rentrée 2007	TOTAL
Remplacement	3	1	2	3	9
Maîtres Spécialisés	1	·		3	4
Décharges de Direction	1,25	1,25	1,25	1	4,75
Maîtres Itinérants LVE	1		1,5	1,5	4
Animation Pédagogique					
- Sciences	1				1
- TICE		0,25	0,75	0,50	1,5
- FLE		0,50	0,50	1	2
TOTAL	7,25	3	6	10	26,25



ANNEXE 2 - 2. ERANSKINA

Convention relative à l'enseignement du basque et en basque entre le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

DOCUMENT 2

Le programme de travail 2007 de l'Office Public de la Langue Basque dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque

Comité de coordination du 4 mai 2007

Il est proposé que la mission dévolue à l'Office Public de la Langue Basque dans le cadre de la convention MEN – Conseil Général s'organise, dans les mois qui viennent, autours des chantiers suivants :

Chantier 1: La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

- Le chantier pourrait se concrétiser par l'élaboration et l'adoption d'un volet n°2 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement du basque et en basque qui ferait suite au volet n°1 plus principalement consacré à la définition de la carte prévisionnelle des enseignements.
 - La définition des orientations formalisée dans ce document déclinerait à partir de là la feuille de route de l'Office Public de la Langue Basque, à l'instar de la démarche mise en œuvre pour l'ouverture de nouveaux sites et structurerait dans le même temps le dispositif de concertation avec les services du Rectorat et de l'Inspection d'Académie.
- → Ce document aurait pour objet de dresser un état des lieux synthétique et de fixer un certain nombre d'orientations concrètes pour l'avenir sur des aspects relatifs à l'organisation de l'enseignement du basque et en basque, tels que :
 - les modes d'affectation des postes français et basque dans les écoles bilingues, prenant en compte la taille de l'école;
 - la formation initiale et continue des enseignants de basque, et l'informationsensibilisation auprès des enseignants de français affectés aux écoles bilingues :
 - les quotités horaires d'enseignement du basque et en basque et les disciplines correspondantes ;
 - les procédures administratives à adapter pour tenir compte des particularités du fonctionnement des écoles bilingues (représentation des enseignants aux conseils d'école...);
 - les mesures d'accompagnement visant à consolider le projet bilingue des écoles concernées : formation linguistique des personnels non enseignants, activités périscolaires ou éducatives en langue basque...
 - la définition des programmes et des objectifs à atteindre en matière d'aptitude linguistique en langue basque (en lien avec le cadre de référence européen) et les procédures d'évaluation à mettre en place;
 - autres points mis en lumière par l'état des lieux...
- Ce travail en partie déjà initié ferait l'objet d'un lancement officiel au mois de mai et d'une communication auprès des acteurs du système éducatif (enseignants, chefs d'établissment, parents d'élèves...).
 - La phase d'analyse et de diagnostic menée par les services l'Office Public de la Langue Basque pourra s'appuyer sur les contributions des services de l'Inspection d'Académie, du Rectorat et des corps d'inspection et pourra faire l'objet de diverses concertations avec les enseignants, les responsables d'établissement, d'associations de parents d'élèves, responsables ou formateurs de l'IUFM...
- Le projet de document sera soumis à l'examen du Conseil d'administration de l'Office Public de la Langue Basque à l'automne, après concertation préalable avec le Rectorat et l'Inspection d'Académie.

Chantier 2: Poursuivre les travaux relatifs à la préparation d'un accord entre l'Education Nationale et la Fédération Seaska.

Un premier document de travail sera transmis officiellement au cours du mois de mai à la Fédération Seaska afin de permettre le démarrage de discussions sur les points déjà travaillés tout en poursuivant la préparation de ceux nécessitant un délai plus important.

L'Office Public de la Langue Basque sera associé selon les modalités qui restent à préciser aux phases de discussion entre la fédération et l'Education Nationale

Chantier 3 : Réactualiser le diagnostic quantitatif de l'enseignement du basque.

La première version de ce document établie en 2005 sur la base des effectifs scolaires en 2004-2005 mérite aujourd'hui d'être réactualisée.

La base de données constituée par l'Office Public de la Langue Basque depuis cette période et alimentée chaque année par les service du rectorat et de l'Inspection d'Académie permettra à partir de la rentrée 2007 d'établir des comparaisons sur quatre années scolaires.

Le renforcement significatif de l'enseignement du basque observé sur cette période méritera d'être finement analysé secteur par secteur ainsi que l'évolution spatiale de l'offre d'enseignement du basque suite au travail mené depuis deux ans et au nombre important d'ouvertures de nouveaux sites décidées.

Ce travail pourra être initié au dernier trimestre de l'année 2007.

Chantier n°4 : Poursuivre en 2007 et années suivantes la feuille de route établie en terme de développement dans le cadre du volet 1 de la programmation pluriannuelle.

Continuité de la démarche engagée dans le respect des priorités déjà établies.

Chantier n°5: Reconduire en lien avec les conseillers pédagogiques et les corps d'inspection l'organisation de temps d'information et de sensibilisation sur l'apprentissage du basque à l'école, et le bilinguisme en général.

Programme à préciser.



ANNEXE 3 – 3. ERANSKINA

Evolution de l'enseignement en langue basque dans les établissements scolaires du 1^{er} degré du Pays Basque

(20070504)

1. Evolution en nombre d'écoles

✓ Enseignement public:

- En 2004-05, sur les 181 écoles et RPI relevant de l'enseignement public, l'enseignement bilingue était proposé dans 60 écoles et RPI,
 - soit 33,1 % des établissements publics.
- A la rentrée 2005, 4 ouvertures de sections bilingues (Chéraute, RPI Larribar, Anglet Jaurès et Biriatou) portent à 64 le nombre d'écoles et RPI proposant l'enseignement bilingue,
 - soit 35,4 % des établissements.
- A la rentrée 2006, 6 ouvertures de sections bilingues (Bidart, Guéthary, RPI Arraute, Arbonne, Biarritz Thermes Salins et Bayonne Malegarie), auxquelles s'ajoutent 2 ouvertures liées à la continuité en élémentaire de l'enseignement bilingue, portent à 72 le nombre d'écoles et RPI proposant cet enseignement bilingue,
 - soit 39,8 % des établissements.
- A la rentrée 2007, suite à la poursuite du travail mené dans le cadre de la programmation pluriannuelle adoptée par l'Office Public (contact avec les municipalités, réunions d'information avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves, organisation d'enquêtes...), l'Inspecteur d'Académie a décidé l'ouverture de 4 sections supplémentaires (Urcuit, Biarritz Michelet et Bayonne Albert 1^{er}), auxquelles s'ajoutent les ouvertures liées à la continuité en élémentaire des sections précédemment ouvertes en maternelle (Bayonne Malegarie, Guéthary).

Les ouvertures déjà officialisées portent à la rentrée 2007 à 77 le nombre d'écoles et RPI publics proposant l'enseignement bilingue,

soit 42,5 % des établissements publics d'enseignement.

Ce taux, indicateur de la couverture territoriale de l'enseignement bilingue au sein de l'enseignement public, est passé de 33 % à 42,5 % en 3 rentrées scolaires.

	Ecol	es materne	lies	Ecole	s élémente	ires	Eco	les primair	es	1	RPI		Ensemble	e des école	s et RPI
	bilingues	non bilingues	total												
2004-05	15	31	46	15	25	40	25	52	77	5	13	18	60	121	181
2005-06	17	29	46	15	25	40	26	51	77	6	12	18	64	117	181
2006-07	20	26	46	17	23	40	28	49	77	7	11	18	72	109	181
2007-08 (prévisions hors décisions sept. 2007)	20	26	46	19	21	40	31	46	77	7	11	18	77	104	181

✓ Enseignement catholique:

- Depuis 2004-05, le nombre d'écoles de l'enseignement catholique proposant un enseignement bilingue est resté stable : 27 établissements sur les 54 existants disposent de sections bilingues,
 - soit la moitié des écoles de l'enseignement catholique.

✓ Fédération Seaska :

- En 2004-05 et 2005-06, 18 ikastola proposaient un enseignement en langue basque sur 20 sites (2 établissements fonctionnant provisoirement sous statut d'annexe).
- A la rentrée 2006-07, l'ikastola d'Ossès a ouvert un établissement à Baigorry, portant le total à 21 sites.
- La Fédération Seaska souhaiterait ouvrir une nouvelle annexe à la rentrée 2007 sur le secteur d'Arberoue, en lien avec l'ikastola d'Hasparren.

✓ Ensemble des 3 filières :

- En 2004-05, sur les 255 écoles composant l'offre d'enseignement du 1^{er} degré au Pays Basque, l'enseignement en langue basque toutes filières confondues était proposé dans 108 écoles,
 - soit 42 % des établissements.
- En 2005-06, les 4 ouvertures de sections bilingues dans l'enseignement public ont porté à 112 le nombre d'écoles proposant un enseignement en langue basque,
 - soit 43,4 % des établissements.
- En 2006-07, les 8 ouvertures supplémentaires dans l'enseignement public et l'ouverture d'une annexe d'ikastola ont porté à 121 le nombre d'établissements du 1^{er} degré proposant un enseignement en langue basque, sur les 256 établissements du Pays Basque
- A la rentrée 2007, suite aux décisions d'ores et déjà arrêtées et avant celles susceptibles d'être prises en septembre, 127 écoles sur les 256 proposeront un enseignement en langue basque.
 - soit 49 % des établissements scolaires du 1er degré du Pays Basque.

	Ensei	gnement p	oildu	Enseign	ement cath	olique		Seaska		Enser	nble des éc	oles
	bilingues	non bilingues	total	bilingues	non bilingues	total	bilingues	non bilingues	total	bilingues	non bilingues	total
2004-05	60	121	181	27	27	54	20	l (20	107	148	255
2005-06	64	117	181	27	27	54	20	; ; !	20	111	144	255
2006-07	72	109	181	27	27	54	21	1	21	120	136	256
2007-08 (prévisions hors décisions sept. 2007)	77	104	181	27	27	54	21		21	125	131	256

2. Evolution en nombre d'élèves

Enseignement public :

• En 2004-05, 16 731 élèves étaient scolarisés dans les 181 écoles et RPI relevant de l'enseignement public.

Parmi eux, 6 129 élèves étaient scolarisés dans les 60 écoles et RPI proposant un enseignement bilingue, soit :

♦ 36,6 % de l'ensemble des élèves du public (dans 33,1 % des établissements).

L'enseignement bilingue était suivi par 3 091 élèves, soit :

- \$ 18,5 % de l'ensemble des élèves du public,
- \$ 51,3 % des élèves des écoles bilingues publiques (niveaux où l'enseignement bilingue est proposé.
- En 2005-06, 16 832 élèves étaient scolarisés dans les 181 écoles et RPI de l'enseignement public, soit 0,6 % de plus qu'en 2004-05.

Parmi eux, 6 683 élèves étaient scolarisés dans les 64 écoles et RPI proposant un enseignement bilingue, soit :

- \$ 39,7 % de l'ensemble des élèves du public (dans 35,4 % des établissements),

L'enseignement bilingue était suivi par 3 305 élèves, soit :

- 4 19,6 % de l'ensemble des élèves du public,
- 52,3 % des élèves des écoles bilingues publiques (niveaux où l'enseignement bilingue est proposé.
- 6,9% d'élèves de plus qu'en 2004-05.
- En 2006-07, 16 821 élèves sont scolarisés dans les 181 écoles et RPI de l'enseignement public, soit sensiblement le même effectif qu'en 2005-06.

Parmi eux, 7 941 élèves sont scolarisés dans les 72 écoles et RPI proposant un enseignement bilingue, soit :

- 47,2 % de l'ensemble des élèves du public (dans 39,8 % des établissements).
- ♦ 18,8 % de plus qu'en 2005-06.

L'enseignement bilingue est suivi par 3 627 élèves, soit :

- \$ 21,6 % de l'ensemble des élèves du public,
- \$ 53,3 % des élèves des écoles bilingues publiques (niveaux où l'enseignement bilingue est proposé.

- \$ 9,7 % d'élèves de plus qu'en 2005-06.
- Selon les prévisions, 17 221 élèves seront scolarisés à la rentrée prochaine 2007-08 dans les 181 écoles et RPI de l'enseignement public, soit 2,4% de plus que cette année.

Parmi eux, 8 850 élèves seront scolarisés dans les 77 écoles et RPI qui proposeront un enseignement bilingue à la rentrée prochaine (en l'état actuel des décisions d'ouvertures de nouvelles sections bilingues, avant les décisions à venir à la rentrée), soit :

- 51,4 % des élèves du public (dans 42,5 % des établissements),
- \$ 11,4 % de plus que cette année.

L'enseignement bilingue sera suivi par 3 975 élèves, soit :

- 23 % de l'ensemble des élèves du public,
- 53 % des élèves des écoles bilingues publiques (niveaux où l'enseignement bilingue est proposé.
- 9,6 % d'élèves de plus que cette année.

✓ Enseignement catholique :

• En 2004-05, 6 108 élèves étaient scolarisés dans les 56 écoles relevant de l'enseignement catholique.

Parmi eux, 3 406 élèves étaient scolarisés dans les 28 écoles proposant un enseignement bilingue, soit :

55,8 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement catholique (dans la moitié des établissements).

L'enseignement bilingue était suivi par 1 453 élèves, soit :

- \$ 23,8 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement catholique,
- 42,7 % des élèves des écoles bilingues.
- En 2005-06, 6 051 élèves étaient scolarisés dans les 56 écoles relevant de l'enseignement catholique, soit 0,9 % de moins qu'en 2004-05.

Parmi eux, 3 406 élèves étaient scolarisés dans les 28 écoles proposant un enseignement bilingue, soit :

- 56,3 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement catholique (dans la moitié des établissements).
- 🔖 autant qu'en 2004-05.

L'enseignement bilingue était suivi par 1 504 élèves, soit :

- \$ 24,9 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement catholique,
- 44,2 % des élèves des écoles bilingues.

- 3,5% d'élèves de plus qu'en 2004-05.
- En 2006-07, 6 058 élèves étaient scolarisés dans les 56 écoles relevant de l'enseignement catholique, soit sensiblement le même nombre qu'en 2005-06.

Parmi eux, 3 576 élèves étaient scolarisés dans les 28 écoles proposant un enseignement bilingue, soit :

- 59 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement catholique (dans la moitié des établissements).
- ♦ 5 % de plus qu'en 2005-06.

L'enseignement bilingue était suivi par 1 624 élèves, soit :

- \$ 26,8 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement catholique,
- ♦ 45,4 % des élèves des écoles bilingues.
- 8% d'élèves de plus qu'en 2004-05.
- Selon les prévisions, 6 272 élèves seront scolarisés à la rentrée prochaine 2007-08 dans les 56 écoles relevant de l'enseignement catholique, soit 3,5% de plus que cette année.

Parmi eux, 3 670 élèves seront scolarisés dans les 28 écoles proposant un enseignement bilingue, soit :

- \$ 58,5 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement catholique (dans la moitié des établissements).
- \$ 2,6 % de plus que cette année.

L'enseignement bilingue sera suivi par 1 754 élèves, soit :

- \$ 28 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement catholique,
- 47,8 % des élèves des écoles bilingues.
- § 8 % d'élèves de plus que cette année.

√ Fédération Seaska :

- En 2004-05, 1 387 élèves étaient scolarisés dans les 20 écoles et annexes d'écoles relevant de la Fédération Seaska, dans lesquelles l'enseignement en langue basque concerne l'ensemble des élèves.
- En 2005-06, 1 404 élèves étaient scolarisés dans ces mêmes ikastola, soit 1,2 % de plus qu'en 2004-05.
- En 2006-07, 1 462 élèves étaient scolarisés dans les 21 établissements relevant de la Fédération, soit 4,1 % de plus qu'en 2005-06.

• Selon les prévisions, 1 498 élèves seront scolarisés à la rentrée prochaine 2007-08 dans les 22 ikastola et annexes, soit 2,5% de plus que cette année.

✓ Ensemble des 3 filières :

• En 2004-05, 24 226 élèves étaient scolarisés dans les 257 écoles composant l'offre d'enseignement du 1^{er} degré au Pays Basque.

Parmi eux, 10 922 élèves étaient scolarisés dans les 108 écoles proposant un enseignement en langue basque, toutes filières confondues, hors initiation, soit :

45,1 % de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré du Pays Basque (dans 42 % des établissements).

L'enseignement en basque tous modèles confondus, hors initiation, était suivi par 5 931 élèves, soit :

- 4 24,5 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le 1 er degré au Pays Basque.
- En 2005-06, 24 287 élèves étaient scolarisés dans ces mêmes 257 écoles, soit 0,3% de plus qu'en 2004-05.

Parmi eux, 11 493 élèves étaient scolarisés dans les 112 écoles proposant un enseignement en langue basque, soit :

- 47,3 % de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré du Pays Basque (dans 43,6 % des établissements),
- ♦ 5,2 % de plus qu'en 2004-05.

L'enseignement en basque était suivi par 6 213 élèves, soit :

- 25,6 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré au Pays Basque,
- \$ 4,8 % d'élèves de plus qu'en 2004-05.
- En 2006-07, 24 341 élèves étaient scolarisés dans les 258 écoles composant l'offre d'enseignement du 1^{er} degré au Pays Basque, soit 0,2% de plus qu'en 2005-06.

Parmi eux, 12 979 élèves étaient scolarisés dans les 121 écoles proposant un enseignement en langue basque, soit :

- 53,3 % de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré du Pays Basque (dans 46,9 % des établissements),
- 4 12,9 % de plus qu'en 2005-06.

L'enseignement en basque était suivi par 6 713 élèves, soit :

- \$ 27,6 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré au Pays Basque,
- 🔖 8 % d'élèves de plus qu'en 2005-06.
- Selon les prévisions, 24 991 élèves seront scolarisés à la rentrée prochaine dans les 259 écoles composant l'offre d'enseignement du 1^{er} degré au Pays Basque, soit 2,7% de plus que cette année.

Parmi eux, 14 018 élèves seront scolarisés dans les 127 écoles qui proposeront un enseignement en langue basque (en l'état actuel des décisions d'ouvertures de nouvelles sections bilingues, avant les décisions à venir à la rentrée), soit :

- ♦ 8 % de plus que cette année.

L'enseignement en basque sera suivi par 7 259 élèves, soit :

- 29 % de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré du Pays Basque,
- ⋄ 8,1 % d'élèves de plus que cette année.

3. Evolution en nombre de postes

<u>Note</u>: les chiffres présentés ci-après prennent en compte les postes en classes ou postes devant élèves, auxquels il convient de rajouter les autres moyens d'enseignement (remplacement, maîtres spécialisés, décharges de direction, maîtres itinérants LVE, animation pédagogique).

✓ Enseignement public :

• En 2004-05:

- 🔖 831 postes d'enseignement étaient affectés aux 181 écoles et RPI relevant de l'enseignement public :
 - → 740 postes pour l'enseignement en français ;
 - → 91 postes pour l'enseignement en langue basque.
- 495 postes d'enseignement étaient affectés aux 121 écoles et RPI proposant un enseignement monolingue : enseignement en français.
- \$ 336 postes d'enseignement étaient affectés aux 60 écoles et RPI proposant un enseignement bilingue :
 - → 245 postes pour l'enseignement en français ;
 - → 91 postes pour l'enseignement en langue basque.

• En 2005-06:

- § 825,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 181 écoles et RPI relevant de l'enseignement public, soit 5,5 postes de moins qu'en 2004-05 :
 - → 726,5 postes pour l'enseignement en français : 13,5 postes ;
 - → 99 postes pour l'enseignement en langue basque : + 8 postes.
- 478,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 117 écoles et RPI proposant un enseignement monolingue : enseignement en français.
- 347 postes d'enseignement étaient affectés aux 64 écoles et RPI proposant un enseignement bilingue :
 - → 248 postes pour l'enseignement en français : soit + 3 postes par rapport à 2004-05 (augmentation dûe au passage en écoles bilingues de 4 écoles jusque là monolingues), et 8 postes pour les seules écoles déjà bilingues en 2004-05 ;
 - → 99 postes pour l'enseignement en langue basque : soit + 8 postes, dont 2 postes pour les 4 ouvertures survenues en septembre 2005 et 6 postes supplémentaires pour les écoles déjà bilingues en 2004-05.

• En 2006-07:

- 824 postes d'enseignement sont affectés aux 181 écoles et RPI relevant de l'enseignement public, soit 1,5 postes de moins qu'en 2005-06 :
 - → 717,5 postes pour l'enseignement en français : 9 postes ;
 - → 106,5 postes pour l'enseignement en langue basque : + 7,5 postes.
- 444 postes d'enseignement sont affectés aux 109 écoles et RPI proposant un enseignement monolingue : enseignement en français.
- § 380 postes d'enseignement sont affectés aux 72 écoles et RPI proposant un enseignement bilingue :
 - → 273,5 postes pour l'enseignement en français : soit + 25,5 postes (augmentation dûe au passage en écoles bilingues de 8 écoles jusque là monolingues), et 7,5 postes pour les seules écoles déjà bilingues en 2005-06 ;
 - → 106,5 postes pour l'enseignement en langue basque : soit + 7,5 postes, dont 4,5 postes pour les 8 écoles devenues bilingues en septembre 2005 (6 ouvertures en maternelle et 2 continuités en élémentaire) et 3 postes supplémentaires pour les écoles déjà bilingues en 2005-06.
- A la rentrée 2007-08, en tenant compte des décisions d'ores et déjà arrêtées et avant celles qui seront prises en septembre :
 - § 811 postes d'enseignement sont affectés aux 181 écoles et RPI relevant de l'enseignement public, soit 13 postes de moins qu'en 2006-07 :
 - → 702 postes pour l'enseignement en français : 15,5 postes ;
 - → 109 postes pour l'enseignement en langue basque : + 2,5 postes.
 - 403,5 postes d'enseignement seront affectés aux 104 écoles et RPI proposant un enseignement monolingue : enseignement en français.
 - 407,5 postes d'enseignement seront affectés aux 77 écoles et RPI proposant un enseignement bilingue :
 - → 298,5 postes pour l'enseignement en français : soit + 25 postes (augmentation dûe au passage en écoles bilingues de 5 écoles jusque là monolingues), et 11 postes pour les seules écoles déjà bilingues cette année 2006-07 ;
 - → 109 postes pour l'enseignement en langue basque : soit + 2,5 postes, en totalité pour les 5 écoles qui deviendront bilingues à la rentrée prochaine (3 ouvertures en maternelle et 2 continuités en élémentaire), le nombre de postes de basque affectés aux écoles déjà bilingues cette année restant inchangé pour l'instant.

✓ Enseignement catholique :

- En 2004-05:
 - \$\,\text{293,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 56 écoles relevant de l'enseignement catholique :}

- → 249 postes pour l'enseignement en français ;
- → 44,5 postes pour l'enseignement en langue basque.
- \$\text{125 postes d'enseignement étaient affectés aux 28 écoles proposant un enseignement monolingue : enseignement en français.}
- § 168,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 28 écoles proposant un enseignement bilingue :
 - → 124 postes pour l'enseignement en français ;
 - → 44,5 postes pour l'enseignement en langue basque.

• En 2005-06:

- \$ 293,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 56 écoles relevant de l'enseignement catholique, soit autant qu'en 2004-05 :
 - → 247,5 postes pour l'enseignement en français : 2 postes ;
 - → 46 postes pour l'enseignement en langue basque : + 4 postes.
- \$\text{125,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 28 écoles proposant un enseignement monolingue français, soit \(\frac{1}{2} \) poste de moins.
- - → 122 postes pour l'enseignement en français : 1,5 postes ;
 - → 46 postes pour l'enseignement en langue basque : + 4 postes.

• En 2006-07:

- \$\, 295,5 postes d'enseignement sont affectés aux 56 écoles relevant de l'enseignement catholique, soit le même nombre qu'en 2005-06 :
 - → 247 postes pour l'enseignement en français ;
 - → 48,5 postes pour l'enseignement en langue basque.
- \$\\$119,5 postes d'enseignement sont affectés aux 28 écoles proposant un enseignement monolingue : enseignement en français.
- ♦ 176 postes d'enseignement sont affectés aux 28 écoles proposant un enseignement bilingue :
 - → 127,5 postes pour l'enseignement en français ;
 - → 48,5 postes pour l'enseignement en langue basque.
- A la rentrée 2007-08, en tenant compte des décisions d'ores et déjà arrêtées et avant celles qui seront prises en septembre :
 - \$ 292 postes d'enseignement seront affectés aux 56 écoles relevant de l'enseignement catholique :

- → 242 postes pour l'enseignement en français ;
- → 50 postes pour l'enseignement en langue basque.
- \$\,\text{117 postes d'enseignement seront affectés aux 28 écoles proposant un enseignement monolingue : enseignement en français.
- ♦ 175 postes d'enseignement seront affectés aux 28 écoles proposant un enseignement bilingue :
 - → 125 postes pour l'enseignement en français ;
 - → 50 postes pour l'enseignement en langue basque.

✓ Fédération Seaska :

- En 2004-05:
 - 93 postes d'enseignement étaient affectés aux 20 écoles et annexes d'écoles relevant de la Fédération Seaska.
- En 2005-06:
 - 94 postes d'enseignement étaient affectés à ces mêmes 20 écoles et annexes.
- En 2006-07:
 - 96 postes d'enseignement sont affectés aux 21 écoles et annexes d'écoles de la Fédération.
- A la rentrée 2007-08, en l'état actuel des décisions :
 - 98 postes d'enseignement seront affectés aux 22 écoles et annexes d'écoles dépendant de la Fédération Seaska.

✓ Ensemble des 3 filières :

- En 2004-05:
 - \$ 1 217,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 257 écoles composant l'offre d'enseignement du 1^{er} degré au Pays Basque.
 - \$\\$620 postes d'enseignement étaient affectés aux 149 écoles proposant un enseignement monolingue français.
 - 504,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 88 écoles proposant un enseignement bilingue à parité (enseignements public et catholique) :
 - → 369 postes pour l'enseignement en français ;
 - → 135,5 postes pour l'enseignement en langue basque.

- 93 postes d'enseignement (basque et français) étaient affectés aux 20 écoles et annexes d'écoles de la Fédération Seaska.
- 597,5 postes d'enseignement étaient affectés aux 108 écoles proposant un enseignement en langue basque, tous modèles et filières confondus, hors initiation :
 - → 369 postes pour l'enseignement en français dans les écoles bilingues ;
 - → 135,5 postes pour l'enseignement en langue basque dans les écoles bilingues ;
 - → 93 postes pour l'enseignement dans les ikastola (basque et français).

• En 2005-06:

- \$ 1 213 postes d'enseignement étaient affectés aux 257 écoles composant l'offre d'enseignement du 1^{er} degré au Pays Basque.
- \$ 604 postes d'enseignement étaient affectés aux 145 écoles proposant un enseignement monolinque français.
- 515 postes d'enseignement étaient affectés aux 92 écoles proposant un enseignement bilingue à parité (enseignements public et catholique) :
 - → 370 postes pour l'enseignement en français : soit + 1,5 postes par rapport à 2004-05 (augmentation dûe au passage en écoles bilingues de 4 écoles jusque là monolingues), et - 9,5 postes pour les seules écoles déjà bilingues en 2004-05 ;
 - → 145 postes pour l'enseignement en langue basque : soit + 12 postes, dont 2 postes pour les 4 ouvertures survenues en 2004-05 et 10 postes supplémentaires pour les écoles déjà bilingues en 2004-05.
- 94 postes d'enseignement (basque et français) étaient affectés aux 20 écoles et annexes d'écoles de la Fédération Seaska : soit + 1 poste.
- 609 postes d'enseignement étaient affectés aux 112 écoles proposant un enseignement en langue basque, tous modèles et filières confondus, hors initiation :
 - → 370 postes pour l'enseignement en français dans les écoles bilingues ;
 - → 145 postes pour l'enseignement en langue basque dans les écoles bilingues ;
 - → 94 postes pour l'enseignement dans les ikastola (basque et français).

• En 2006-07:

- \$\Delta\$ 1 215,5 postes d'enseignement sont affectés aux 258 écoles composant l'offre d'enseignement du 1^{er} degré au Pays Basque.
- \$ 563,5 postes d'enseignement sont affectés aux 137 écoles proposant un enseignement monolingue français.
- 556 postes d'enseignement sont affectés aux 100 écoles proposant un enseignement bilinque à parité (enseignements public et catholique):
 - → 401 postes pour l'enseignement en français : soit + 30,5 postes par rapport à 2005-06 (augmentation dûe au passage en écoles bilingues de 8 écoles publiques jusque là monolingues), et - 9 postes pour les seules écoles déjà bilingues en 2004-05 ;

- → 155 postes pour l'enseignement en langue basque : soit + 7,5 postes, dont 4,5 postes pour les 8 écoles devenues bilingues en 2005-06 (6 ouvertures en maternelle et 2 continuités en élémentaire) et 3 postes supplémentaires pour les écoles déjà bilingues en 2005-06.
- 96 postes d'enseignement (basque et français) sont affectés aux 21 écoles et annexes d'écoles de la Fédération Seaska : soit + 2 postes.
- \$ 652 postes d'enseignement sont affectés aux 121 écoles proposant un enseignement en langue basque, tous modèles et filières confondus, hors initiation :
 - → 401 postes pour l'enseignement en français dans les écoles bilingues ;
 - → 155 postes pour l'enseignement en langue basque dans les écoles bilingues ;
 - → 96 postes pour l'enseignement dans les ikastola (basque et français).
- A la rentrée 2007-08, en tenant compte des décisions d'ores et déjà arrêtées et avant celles qui seront prises en septembre :
 - \$\, \text{1 201 postes d'enseignement seront affectés aux 259 écoles qui composeront l'offre d'enseignement du 1\, \text{er} degr\'e au Pays Basque.
 - \$ 520,5 postes d'enseignement seront affectés aux 132 écoles proposant un enseignement monolingue français.
 - \$ 582,5 postes d'enseignement seront affectés aux 105 écoles proposant un enseignement bilingue à parité (enseignements public et catholique) :
 - → 423,5 postes pour l'enseignement en français : soit + 22,5 postes par rapport à cette année (augmentation dûe au passage en écoles bilingues de 5 écoles publiques jusque là monolingues), et 13,5 postes pour les seules écoles déjà bilingues cette année 2006-07;
 - → 159 postes pour l'enseignement en langue basque : soit + 4 postes, dont 2,5 postes pour les 5 écoles qui deviendront bilingues à la rentrée prochaine (3 ouvertures en maternelle et 2 continuités en élémentaire), et 1,5 postes supplémentaires pour les écoles déjà bilingues cette année.
 - 98 postes d'enseignement (basque et français) seront affectés aux 22 écoles et annexes d'écoles de la Fédération Seaska : soit + 2 postes.
 - § 680,5 postes d'enseignement seront affectés aux 127 écoles proposant un enseignement en langue basque, tous modèles et filières confondus, hors initiation :
 - → 423,5 postes pour l'enseignement en français dans les écoles bilingues ;
 - → 159 postes pour l'enseignement en langue basque dans les écoles bilingues ;
 - → 98 postes pour l'enseignement dans les ikastola (basque et français).

ANNEXE 4 : Proposition de modification de l'article 7 de la convention constitutive du GIP

La modification proposée est intégrée en gras et en italique à l'article 7 ci-dessous. Le reste de l'article et l'ensemble des autres articles resteraient inchangés.

ARTICLE 7 - DROITS ET OBLIGATIONS

Les droits statutaires des membres du Groupement sont les suivants

L'Etat :	30 % des parts
la Région Aquitaine :	30 % des parts
le Département des Pyrénées-Atlantiques:	30 % des parts
le Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque:	9 % des parts
le Conseil des élus du Pays Basque :	1% des parts

Le nombre de voix attribué en Conseil d'administration à chacun des membres est proportionnel à ses droits statutaires, chaque membre devant cependant disposer d'au moins une voix.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus des obligations du Groupement dans les mêmes proportions que leurs droits statutaires, à l'exclusion des mises à disposition de personnels.

La contribution annuelle de chacun des membres au budget du groupement pourra être fixée dans des proportions différentes que celles de leurs droits statutaires, dans la limite que la contribution de l'Etat, de la Région Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques ne soit en aucun cas inférieure à 25% du budget annuel ou supérieure à 35% du budget annuel.

A l'égard des tiers, les membres du Groupement ne sont pas solidaires. Ils sont responsables des dettes du groupement à hauteur de leurs droits statutaires.

En cas d'admission, d'exclusion ou de retrait d'un membre, les droits statutaires seront redéfinis par le Conseil d'administration ; cette redéfinition devra être approuvée par arrêté interministériel dans les mêmes formes que pour la convention constitutive.

Les obligations statutaires des membres du Groupement sont les suivantes :

- utiliser le Groupement comme un outil de mise en œuvre ou d'appui à la mise en œuvre ou de concertation préalable à la mise en œuvre de leur politique sur les champs d'intervention du Groupement correspondants aux missions prévues à l'article 2,
- participer régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration et à la concertation destinée à permettre au Groupement d'assurer ses missions prévues à l'article 2,
- fixer annuellement un niveau de contribution aux activités et aux charges du Groupement selon les modalités prévues à l'article 8.

4. ERANSKINA: Interes publikoaren hitzarmen sortzailearen 7. artilkuluko aldaketa

Proposatzen den aldaketa lodiz eta etzanaz ondoko 7.atalean sartu da. Ataleko beste zatia eta beste atal guziak ez dira aldatuko.

7. ATALA: ESKUBIDEAK ETA EGINBEHARRAK

Araudi eskubideak hauek dira:

Estatuak	% 30 zati.
Akitaniako eskualdeak	% 30 zati.
Pirinio Atlantikoetako departamenduak	% 30 zati.
Euskal kultura sostengatzen duen Herrien arteko Sindikatak	% 9 zati.
Hautetsien Kontseiluak	%zati bat.

Administrazio kontseiluan bazkide bakoitzak hartze duen bozen kopurua araudi eskubideen araberakoa da, baina bazkide bakoitzak gutienez boz bakar bat hartze du.

Beren arteko harremanetan, bazkideek Erakundearen eginbeharrak beteko dituzte beren araudi eskubideen arabera berdinean, salbu langileen prestamuari buruz. Interes publikoko aurrekontuan kide bakoitzaren urteko ekarpena beren araudi eskubideen arabera ezberdinean banatua izaten ahalko da, jakinez Estatuaren, Akitaniako eskualdeak, eta Pirinio Atlantikoetako kontseilu Orokorraren ekarpenen heina inolaz ezingo dela urteko aurrekontuaren %25a baino apalago edo %35a baino gehiago izan.

Kanpokoei buruz, Erakundearen bazkideak ez dira elkarkide. Zorren erantzule dira, bakoitza bere araudi eskubideen heinean.

Bazkide baten sartzea, kanporaketa edo ateratzea gertatzen bada, Administrazio kontseiluak araudi eskubideak berriz definituko ditu ; ministeritzarteko erabaki batek aldaketa hau onetsiko du, hitzarmen sortzailearen molde berdinean.

Erakundeko bazkideen eginbeharrak hauek dira:

- Erakundearen politika obratzeko tresnatzat erabiltzea edo obrarazteko sostengu bezala edo aitzinetik obralaritza hitzartzeko, Erakundearen ekintza eremuetan, 2. ataleko eginkizunen arabera:
- Administrazio kontseiluetan parte hartzea, bai eta ere elkar aditzea, Erakundeak segurta ditzan 2. atalean finkatuak diren eginkizunak;
- urte oroz ekarpenaren heina finkatzea Erakundearen ekintzetan eta karguetan, 8. atalak definitzen dituen jokamoldeen arabera.

TIC AEK TIC AEK TIC Euskal Argentina				2 600,00	2 600,00 100,00
TIC Hiriburuko Uhaina TIC Iker				950,00 8 450,00	950,00 8 450,00
TIC Mendizolan				· · · · · ·	0,00
TIC Xiberoko Botza					00,00
TIC Zabalik				00 000 00	0,00
3 Subventions are college at the college of the col		30 8 8 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		320.90	37. 93.0 810
Maintenance des émetteurs ETB	37 610.00		37 610.00	320.80	37 930,80
Techniciens de la Langue Basque		90 000,00	\sim		
4. Makerielhpedaejoejjune	(8)072/4/7/2031	7.5 7.00,00	\	177-017-65	224 5:02 23
Convention IKAS/ Rectorat	142 000,00		142 000,00		142 000,00
lkas-A,B,C			00,00	4 171,68	4 171,68
lkas	42 568,00	63852	106 420,00	28 038,56	70 606,56
CRDP	7 904,00	11856	19 760,00		7 904,00
基本			0,00		00,0
Set of property of the propert		74 MEN (0) 44 V	00'0	72 657,00	72 657,00
Tour de France	15 145,82	00'0	15 145,82	00,00	15 145,82
Projet MP3 collèges		40 000,00	40 000,00	00'0	00'0
Etude sur les conditions de réception de ETB		100 000,00	100 000,00	00'0	00'0
Conférences Dalgalian		5 000,00	5 000,00	0,00	00,00
Enquête socio linguistique	4 164,77	66 762,00		00'0	4 164,77
4 Fonctionnemengle last muchanes	2857/31/25	0.00	285		28576 26
Fournitures entretien et equipement			1 109,34		1 109,34
Fournitures administratives	1 960,65		1 960,65		1 960,65
Waintenance	8 903,99		8 903,99		8 903,99
Prime d'assurances Documentation dénérale	809.55		809 55		809.55
Honoraires	10 501,22		10 501,22		10 501,22
Frais de colloques	530,95		59,055		530,95
Prestations diverses	4 107,17		4 107,17		4 107,17
Annonces et insertions	7 775,85		7 775,85		7 775,85
Publications diverses	14 577,05		14 577,05		14 577,05
Voyages et déplacements	7 020,45		7 020,45		7 020,45
Missions et réceptions	3 044,48		3 044,48		3 044,48
Poste et téléphone	6 627,20		6 627,20		6 627,20
Salaires et charges sociales	210 481,20		210 481,20		210 481,20
Dotation aux amortissements	6 833,24		6 833,24		6 833,24
		300 AV 200 AV		702.4.2.00	



6. ERANSKINA: EEPren 2007. urterako iarduera-programa

Hizkuntza Politikarako proiektuaren baitan hasitako edo lehentasunez hasi beharreko lanak.

1) Lehen haurtzaroa

- ⇒Haurtzaindegietako lehen haurtzaroaren harreraren diagnostikoa bukatzea eta zabaltzea.
- ⇒Egun dauden haurtzaindegi-proiektu guztietan euskarazko zerbitzua sortzeko aukera aztertzea (Herri Elkargoekin lankidetzan, teknikari-sareetan oinarrituta).
- →Ama laguntzaileen errolda egitea, eta, sektorez sektore, teknikariekin lotuta, euskara mailako praktikak, izan daitezkeen beharrak eta abar antzematea.
- ⇒CAFarekin eta Kontseilu Orokorrarekin, haurtzaindegiei zuzendutako euskarazko zerbitzueskaintza egituratzea: label-prozedura baterantz?
- →Lehen prestakuntzaz arduratzen diren profesionalei eta erakundeei zuzendutako hizkuntzaprestaketarako gailu bat zehaztea eta proposatzea, nahi dutenentzat (haur gazteen hezitzaile, lehen haurtzaroko CAP...).
- ⇒Egun haur gazteenentzat dauden euskarazko materialen katalogo bat argitaratzea, profesionalei zabaltzeko.

2) Irakaskuntza

- → "Euskararen eta euskarazko irakaskuntzaren egituraketa kualitatiboa" hainbat urtetarako planaren bigarren atala prestatzea eta abiaraztea:
 - Maiatza-iraila: errektoretzako eta Akademiako Inspekzioko zerbitzuekin eta hezkuntzasistemako eragileekin prestaketa-bilkurak egitea, informazioa biltzea, egungo egoeraren diagnostikoa eta lehen eta bigarren hezkuntzarako norabide-proposamenak idaztea, kontsulta-batzordearen bilkurak antolatzea...
 - Urria-azaroa: Administrazio Kontseiluak Euskararen Erakunde Publikoak arlo horretan eginiko diagnostikoa, norabideak eta operazio ibilbide-orria aztertzea.
 - Ondoren: ibilbide-orria martxan jartzea.
- ⇒Diagnostiko kuantitatiboa eguneratzea:
 - Maila guztiak / Sail guztiak / Sektore guztiak.
 - 04/05etik 07/08rako ikasle-kopuruen, postu-kopuruen, gune elebidunetako proportzioen eta abarren bilakaera aztertzea.
 - 2007ko bigarren lauhilekoan egitekoa.
- →Hezkuntza Nazionaleko Ministerioaren eta Seaskaren arteko akordioa prestatzeko lanak segitzea:
 - Seaskari helarazi beharreko lehen dokumentua bukatzea eta elkarrizketak segitzea.
 - Oraindik bukatu ez diren lanei buruzko hausnarketa segitzea.
- ⇒ Hainbat urtetarako planaren lehen atalaren aplikazioari dagozkion lanak segitzea:
 - Hasitako harremanekin segitzea.
 - Plangintzan zehaztutako lehentasunen arabera, harreman berriak sortzea.

- →Irakaskuntzari loturiko beste ario "iraunkorrak":
 - Irakaskuntza eta IKTak: MP3 proiektua segitzea, elebitasuna lan-ingurumen numerikoko proiektuetan...
 - Irakaskuntza eta sentsibilizazioa: 2007an hiru aholkulari pedagogikoekin hasitako lankidetza segitzea.
 - Material pedagogikoak: argitalpen-programak segitzea eta bigarren lauhileko beharrak ebaluatzea, Ikasen eraikuntza-proiektua segitzea.
 - Elkarte-eragileak profesionalizatzen laguntzea: Seaskarekin egin beharreko lana (eguneko eskoletako aurretiko zenbatekoei buruz indarrean den araudia, Ikastola bakoitzaren azterketa...)

3) Aisialdia

- ⇒Elkarte-eragileak profesionalizatzen laguntzea: Udalekurekin egin beharreko lana (kontabilitate analitikoa, zuzenbide komuneko finantzaketa publikoak antzematea...).
- → Haur eta gazteekin ari diren kultur eta kirol elkarteei zuzendutako sentsibilizazio-ekintzak egitea (Herri Elkargoekin lankidetzan, teknikari-sareetan oinarrituta).

4) Hedabideak

- →Audientziari buruzko inkestaren emaitzak prestatzea eta zabaltzea
- ⇒Euskarazko hedabideak sustatzeko ekintzak egitea: liburuxka bat argitaratzea, erakundeei eta enpresa handiei helaraztea.
- ⇒ETBko harreraren eskema gidaria definitzea.
- →Elkarte-eragileak profesionalizatzen laguntzea: Euskal Irratiekin hasitako lana bukatzea (diagnostiko juridikoa eta kontabilitatezkoa) eta Herriarekin egin beharreko lana (merkatuaren ikerketa / Garapena).

5) Argitalpena

- ⇒Euskarazko eta okzitanierazko funtsetako liburuzainen prestaketan parte hartzea, ARPELekin lotuta (07ko maiatza).
- ⇒Eskualde-hizkuntzazko argitalpenari buruzko ARPEL / Okzitaniako Erakundea / EEP-EKE lankidetza: "ikerketa / ekintza" batetik abiatuta, jarduera-programa martxan jartzea (baldintza-agiria egiten ari da).

6) Toponimia / Hizkuntzaren kalitatea

- →Aditu-batzordea sortzea
- →Lehen lexikoak idaztea
- ⇒Euskaltzaindiarekiko hitzarmena formalizatzea

7) Bizi soziala

- ⇒Elkarteekin lankidetza:
 - ❖ Tokiko Gidaritza-Batzordeen lanetan parte hartzea eta lan horien segimendua egitea (Hego Euskal Herria, Nafarroa Beherea, Zuberoa, Errobi, Baiona / Errobi-Aturri).
 - Hendaia eta Biarritzekiko harremanekin segitzea.
 - Berraktibatzekoak: Hazparne, Bidaxune, Angelu sektoreak.
 - Teknikari-sarea animatzea.
 - Herrietako euskararen presentziari dagozkion arloak segitzea (softwareak, prestaketa, lege-esparrua...).
 - Kontseilu Orokorrarekiko hitzarmenarekin segitzea.

- ⇒Eragileei begira euskara sustatzea:
 - Postarekin, SNCFekin, Lyonnaise des eaux enpresarekin eta Merkataritza eta Industria Ganbararekin hasitako desmartxak bururatzea.
 - Surfrider, Aviron Bayonnais, Ruée au jazz eta Euskal Xerria taldeekin sinatutako hitzarmenekin segitzea.

8) Helduen ikaskuntza

⇒Elkarte-eragileak profesionalizatzen laguntzea: AEKrekin egin beharreko lana (kontabilitate analitikoa...).

9) Ikerketa

- ⇒Inkesta soziolinguistikoko etapa guztiak segitzea, Euskal Autonomia Erkidegoarekin lankidetzan, emaitzak argitaratu arte.
- → Euskal kultura sustatzeko Sindikatu Interkomunalak urrian Kanbon antolatutako "Eskualdearteko Topaketak" segitzea.

10) Motibazioa

- →Webgunea sortzea:
 - AMO (Numerikoaren Departamendu-Agentzia), beharrak zehazteko eta baldintzaagiria idazteko.
 - Eskaintza-eskaerak egitekoak.

11) Hizkuntza Politikorako Proiektuko gai guztietan

- Proiektu-eskaerak kudeatzea (Euskal Autonomia Erkidegoarekin lankidetzan).
- Onartutako proiektuen jarraipena egitea.

12) Jarraipenaren adierazleak

Adierazle-oinarria ezartzea eta segitzea (besteren artean, Euskal Autonomia Erkidegoarekin lankidetzan).

13) Egituraren funtzionamendua

- 2008ko aurrekontua prestatzea.
- Estatutuak aldatzea.
- 6. eta 7. postuak kontratatzea.
- Kaserna Txikiaren antolamendu-lanak segitzea.



ANNEXE 6 : Programme d'Activités de l'OPLB pour l'année 2007

Les chantiers engagés ou à initier prioritairement dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de Politique Linguistique

1) Petite enfance

- →Achever et diffuser l'état des lieux sur l'accueil de la petite enfance en crèches
- ⇒Examiner les possibilités de création de services bascophones sur tous les projets de crèches aujourd'hui existants (dans le cadre des partenariats avec les Communautés de Communes en s'appuyant sur le réseau des techniciens)
- ⇒Recenser les assistantes maternelles et repérer secteur par secteur en lien avec les techniciens les pratiques en matière de langue basque, les besoins éventuels...
- ⇒Structurer avec la CAF et le Conseil Général, une offre de services en langue basque pour les crèches : vers une procédure de labellisation(s)?
- →Définir et proposer un dispositif de formation linguistique pour les professionnels volontaires et les organismes en charge de la formation initiale (Educ. jeune enfant, CAP petite enfance...)
- →Editer un catalogue des matériels en langue basque déjà existants pour les très jeunes enfants pour diffusion auprès des professionnels

2) Enseignement

- →Préparation et élaboration du volet 2 de la programmation pluriannuelle "La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque"
 - Mai-Septembre : réunions préparatoires avec les services du rectorat et de l'Inspection d'Académie, avec les acteurs du système éducatif, recueil d'informations, rédaction de l'état des lieux et des propositions d'orientations pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, réunions du Comité consultatif...
 - ❖ Octobre Novembre : examen par le Conseil d'Administration de l'état des lieux, des orientations et de la feuille de route opérationnelle de l'Office Public de la Langue Basque sur ce chantier
 - A l'issue : mise en oeuvre de la feuille de route
- →Réactualisation du diagnostic quantitatif
 - Tous niveaux / Toutes filières / Tous secteurs
 - Analyse évolution de 04/05 à 07/08 en nombre d'élèves, de postes, de proportion au sein des sites bilingues...
 - A mener au deuxième semestre 2007
- →Poursuite des travaux relatifs à la préparation d'un accord Ministère de l'Education Nationale / Seaska
 - Finalisation du premier document à transmettre à Seaska et suivi des discussions
 - ❖ Poursuite des réflexions sur les travaux non achevés à ce jour
- →Poursuite des travaux relatifs à la mise en oeuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle
 - Suivi des contacts en cours
 - Nouveaux contacts à prendre selon priorités définies dans la programmation

- →Autres dossiers « permanents » liés à l'enseignement
 - Enseignement et TIC : Suivi du projet MP3, bilinguisme au sein des projets d'ENT...
 - ❖ Enseignement et sensibilisation : Poursuite du partenariat initié en 2007 avec les trois Conseillers pédagogiques
 - Matériels pédagogiques : suivi des programmes éditoriaux et évaluation des besoins au deuxième semestre, suivi du projet de construction pour Ikas
 - Aide à la professionnalisation des opérateurs associatifs : travail à mener avec Seaska (réglementation en vigueur en matière de forfaits d'externats, analyse sur chaque Ikastola...)

3) Loisirs

- → Aide à la professionnalisation des opérateurs associatifs : travail à mener avec Udaleku (comptabilté analytique, repérage des financements publics de droit commun...)
- Actions de sensibilisation auprès des associations culturelles et sportives travaillant avec les enfants et les jeunes (dans le cadre des partenariats avec les Communautés de Communes en s'appuyant sur le réseau des techniciens)

4) Medias

- → Préparation et diffusion des résultats de l'enquête audience
- →Action de promotion des médias en langue basque : édition d'une plaquette, diffusion auprès des institutions et des grandes entreprises
- → Définition Schéma directeur réception ETB
- → Aide à la professionnalisation des opérateurs associatifs : achever le travail initié avec Euskal Irratiak (Etat des lieux juridique et comptable) et travail à mener avec Herria (analyse marché / Développement)

5) Edition

- →Participation à la formation des bibliothéquaires sur les fonds en langue régionale basque et occitane en lien avec l'ARPEL (Mai 07)
- →Partenariat ARPEL / Institut Occitan / OPLB-ICB sur l'édition en langue régionale : Programmes d'activités à décliner à partir d'une "étude / action" (cahier des charges en cours d'élaboration)

6) Toponymie / Qualité de la langue

- →Mise en place du Comité d'expert
- ⇒Rédaction des premiers lexíques
- ⇒Formalisation de la convention avec Euskalzaindia

7) Vie sociale

- →Partenariats avec les Collectivités
 - ❖ Participation et suivi des travaux des Comités de Pilotage locaux, (Sud Pays Basque, Basse Navarre, Soule, Errobi, Bayonne / Nive Adour)
 - Suivi des contacts avec Hendave et Biarritz
 - A relancer : Secteurs Hasparren, Bidache, Anglet
 - Animation du réseau des techniciens
 - Suivi des dossiers liés à la présence du basque dans les municipalités (logiciels, formation, cadre légal,...)
 - Suivi convention CG
- →Promotion du basque auprès des opérateurs
 - ❖ Achever ou clôturer les démarches engagées avec la Poste, SNCF, Lyonnaise des eaux, CCI
 - Suivi des conventions signées avec Surfrider, Aviron Bayonnais, ruée au jazz, Filière Porc Basque

8) Apprentissages des adultes

→Aide à la professionnalisation des opérateurs associatifs : travail à mener avec AEK (comptabilité analytique...)

9) Recherche

- ⇒Suivi de toutes les étapes de l'enquête socio linguistique en partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi jusqu'à la diffusion des résultats
- →Suivi des "Rencontres Interregionales" organisées en octobre par le Syndicat Intercommunal de soutien à la culture basque à Cambo les Bains

10) Motivation

- ⇒Elaboration du site Internet
 - AMO (Agence Départementale du Numérique) pour définition des besoins et élaboration du cahier des charges
 - Appel d'offres à conduire

11) Sur tous les thèmes du PPL

- Gestion de l'appel à projet (en partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi)
- Suivi des projets retenus

12) Indicateurs de suivi

Mise en place et suivi de la base d'indicateurs (dont partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi)

13) Fonctionnement structure

- Préparation budget 2008
- Modification statutaire
- Recrutement 6ème puis 7ème poste
- Suivi travaux aménagement Petite Caserne